

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D001** 

# OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022 – BUDGET PRINCIPAL - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires avant la clôture de l'exercice 2022.

Ce dossier est présenté en Bureau communautaire le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et en commission des finances le 8 décembre 2022.

Les recettes nouvelles de fonctionnement s'élèvent à un total de + 240 697.00 €, dont :

- + 234 497.00 € de recettes réelles de fonctionnement,
- + 6 200.00 € de recettes d'ordre de fonctionnement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

739 CS 11	19 No. 10 No. 1	The company of the			V 800 8 100 2 100 V	00000000
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL  V =   +    +
013	Atténuations de charges	112 500,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 807 270,00	0,00	23 000,00	23 000,00	2 830 270,00
73	Impôts et taxes	11 819 523,96	0,00	211 497,00	211 497,00	12 031 020,96
74	Dotations et participations	3 806 230,96	0,00	0,00	0,00	3 806 230,96
75	Autres produits de gestion courante	744 410,00	0,00	0,00	0,00	744 410,00
	Total des recettes de gestion courante	19 289 934,92	0,00	234 497,00	234 497,00	19 524 431,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 565,92	0,00	0,00	0,00	7 565,92
78	Reprises provisions semi-budgētaires (4)	12 000,00		0,00	0,00	12 000,00
Tota	Il des recettes réelles de fonctionnement	19 309 500,84	0,00	234 497,00	234 497,00	19 543 997,84
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	201 000,00		6 200,00	6 200,00	207 200,00
043	Opérat" ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	201 000,00		6 200,00	6 200,00	207 200,00
	TOTAL	19 510 500,84	0,00	240 697,00	240 697,00	19 751 197,84

			=
	TOTAL DES R	ECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 957 087,96
514)	Pour inform	ation :	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (S)	3 504 372,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des res correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonct dépenses réelles de fonctionnerment. Il sert à financer i du canital de la fette de le requirement les est à financer i	ionnement sur les e remboursement

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 2 205 890,12

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à un total de + 240 697.00 €, dont :

- + 47 697.00 € de dépenses réelles de fonctionnement,
- + 193 000.00 € de dépenses d'ordre de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
спар.	Liberto	l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	6 281 838,50	0,00	-80 000,00	-80 000,00	6 201 838,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 949 546,50	0,00	-2 100,00	-2 100,00	7 947 446,50
014	Atténuations de produits	1 995 077,27	0,00	0,00	0,00	1 995 077,27
65	Autres charges de gestion courante	1 565 993,50	0,00	9 600,00	9 600,00	1 575 593,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	17 792 455,77	0,00	-72 500,00	-72 500,00	17 719 955,77
66	Charges financières	293 900,00	0,00	0,00	0,00	293 900,00
67	Charges exceptionnelles	24 180,00	0,00	0,00	0,00	24 180,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	82 283,19		118 197,00	118 197,00	200 480,11
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	18 197 818,96	0,00	47 697,00	47 697,00	18 245 515,96
023	Virement à la section d'Investissement (5)	1 672 572,00		193 000,00	193 000,00	1 865 572,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 846 000.00		0.00	0.00	1 846 000.00
043	Opérat" ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 518 572,00		193 000,00	193 000,00	3 711 572,00
	TOTAL	21 716 390,96	0.00	240 697.00	240 697,00	21 957 087,96
	Ø5					+
			D 002 RESUL	TAT REPORTE OL	ANTICIPE (2)	0,00
			·			

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à un total de **+ 193 000.00 €**, dont :

- + 186 800.00 € de dépenses réelles d'investissement,
- + 6 200.00 € de dépenses d'ordre d'investissement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL  V =   +    +
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	784 379,17	0,00	-38 700,00	-38 700,00	745 679,17
204	Subventions d'équipement versées	119 638,00	0,00	0,00	0,00	119 638,00
21	Immobilisations corporelles	1 727 663,07	0,00	70 000,00	70 000,00	1 797 663,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	7 008 714,01	0,00	130 981,16	130 981,16	7 139 695,17
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	Total des dépenses d'équipement	9 640 394,25	0,00	162 281,16	162 281,16	9 802 675,4
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 101 000,00	0,00	0,00	0,00	1 101 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat" et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	1 089,92	0,00	0,00	0,00	1 089,92
020	Dépenses imprévues	57 610,84		24 518,84	24 518,84	82 129,68
	Total des dépenses financières	1 159 700,76	0,00	24 518,84	24 518,84	1 184 219,60
45	Total des opé, pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	10 800 095,01	0,00	186 800,00	186 800,00	10 986 895.01
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	201 000,00		6 200,00	6 200,00	207 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	301 000,00		6 200,00	6 200,00	307 200,0
	TOTAL	11 101 095,01	0,00	193 000,00	193 000,00	11 294 095,0

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 294 095,01

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à un total de + 193 000.00 €, dont :

- + 0.00 € de recettes réelles d'investissement,
- + 193 000.00 € de recettes d'ordre d'investissement,

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

Chap.	Libellė	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (S)	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
13	Subventore d'investassement (hors 136)	2 877 233.18	0.00	0.00	0.00	2 877 233,18
16	Emprunts et defins assimilées (hom/65)	2 580 000 00	0.00	0.00	0.00	2 580 000,00
20	Immobilizations incorporation (saud 204)	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
204	Subventions d'équipement versions	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
21	Irresobilizations corporates	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
22	Immobilizations reques en affectation (5)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilizations on cours	0.00	9,00	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0 457 233.15	0.00	0.00	0.00	5 457 233.16
10	Distations, fords divers at reserves (hors: 1068)	711 000,00	0,00	0,00	0,00	711 000,00
1068	Escidente de fonctionnement capitalistis (2)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
538	Autres aubvent" invest, non transf.	112 123,00	0,00	10,00	0.00	112 123,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0.00	0,00	0.00	15 000.00
18	Compte de baixon : affectat" (BA,régie) (7)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
25	Participal" et créances rattachées	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30,000,00	0,00	0,00	0.00	10,000,00
024	Produts des cessions d'immobilisations	\$18,112,00	9,09	0,00	0.00	918 117,00
	Total des recettes financières	1 766 235 00	0.00	0.00	0.00	1 786 235.00
45	Total des opé, pour le compte de tiers	0,00	8,08	5,00	0.00	6,00
Total o	des recettes réelles d'investissement	7 225 468,18	9,00	0.00	0.00	7,223,488,18
021	(Virement de la sact <sup>*</sup> de fonctionnement (4)	1-672-572,00		193 000,00	193 000:00	1 865 572,00
040	Operat" ordre transfert entre sections (4)	7 848 000 00		0.00	0.00	1 846 000.00

Page 9

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+II
041	Opérations patrimonales (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total i	les recettes d'ordre d'investissement	3 618 572,00		193 000,00	193 000,00	3 811 572,60
	TOTAL	10 842 849,18	9,09	193 980,00	193 000,00	11 035 040,10
						+
	R	001 SOLDE D'EX	ECUTION POS	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	259 054,83
	100					*
	es 6	TOTAL DES	RECETTES D	INVESTIBSEMEN	CUMULEES	11 294 895,01

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

D'adopter la décision modificative n°2 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2022.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D001a-DE

Accusé certifié exécutoire

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Réception par le préfet : 19/12/2022

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# **EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 24720034800115

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

M. 14

# Décision modificative 2 (3) Voté par nature

BUDGET: CCPF - BUDGET PRINCIPAL (4)

**ANNEE 2022** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D001a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

<sup>(4)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	<b>A</b> 1
VOL D'ENGLAIDEL	

		FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	240 697,00	240 697,00				
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)				
T S	REPORTE (2)	0,00	0,00				
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	240 697,00	240 697,00				
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENT						
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)						
0 T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y	D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT				
0 T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	D'INVESTISSEMENT 193 000,00	D'INVESTISSEMENT 193 000,00				
O T E R E P	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  +  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	D'INVESTISSEMENT  193 000,00  +	D'INVESTISSEMENT 193 000,00 +				
O T E R E P	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  +  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	D'INVESTISSEMENT  193 000,00  +  0,00	D'INVESTISSEMENT  193 000,00  +  0,00				
O T E R E P O R T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  +  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	D'INVESTISSEMENT  193 000,00  +  0,00  (si solde négatif)	D'INVESTISSEMENT  193 000,00  +  0,00  (si solde positif)				
O T E R E P O R T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  +  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	# 0,00 (si solde négatif) 0,00	D'INVESTISSEMENT  193 000,00  +  0,00  (si solde positif)  0,00				
O T E R E P O R T	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  +  RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)  =  TOTAL DE LA SECTION	# 0,00 (si solde négatif) 0,00 =	# 0,00 (si solde positif) 0,00 =				

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	Ш	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	6 281 838,50	0,00	-80 000,00	-80 000,00	6 201 838,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 949 546,50	0,00	-2 100,00	-2 100,00	7 947 446,50
014	Atténuations de produits	1 995 077,27	0,00	0,00	0,00	1 995 077,27
65	Autres charges de gestion courante	1 565 993,50	0,00	9 600,00	9 600,00	1 575 593,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	17 792 455,77	0,00	-72 500,00	-72 500,00	17 719 955,77
66	Charges financières	293 900,00	0,00	0,00	0,00	293 900,00
67	Charges exceptionnelles	24 180,00	0,00	0,00	0,00	24 180,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		2 000,00	2 000,00	7 000,00
022	Dépenses imprévues	82 283,19		118 197,00	118 197,00	200 480,19
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	18 197 818,96	0,00	47 697,00	47 697,00	18 245 515,96
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 672 572,00		193 000,00	193 000,00	1 865 572,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 846 000,00		0,00	0,00	1 846 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 518 572,00		193 000,00	193 000,00	3 711 572,00
	TOTAL	21 716 390,96	0,00	240 697,00	240 697,00	21 957 087,96

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 957 087,96

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	112 500,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 807 270,00	0,00	23 000,00	23 000,00	2 830 270,00
73	Impôts et taxes	11 819 523,96	0,00	211 497,00	211 497,00	12 031 020,96
74	Dotations et participations	3 806 230,96	0,00	0,00	0,00	3 806 230,96
75	Autres produits de gestion courante	744 410,00	0,00	0,00	0,00	744 410,00
	Total des recettes de gestion courante	19 289 934,92	0,00	234 497,00	234 497,00	19 524 431,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 565,92	0,00	0,00	0,00	7 565,92
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	12 000,00		0,00	0,00	12 000,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	19 309 500,84	0,00	234 497,00	234 497,00	19 543 997,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	201 000,00		6 200,00	6 200,00	207 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	201 000,00		6 200,00	6 200,00	207 200,00
	TOTAL	19 510 500,84	0,00	240 697,00	240 697,00	19 751 197,84

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANT	ICIPE (2) 2 205 890,12
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CU	MULEES 21 957 087.96

Pour	information	

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 504 372,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires. (5)DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043. (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-1	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	(2)	nouvelles	Ш	IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	784 379,17	0,00	-38 700,00	-38 700,00	745 679,17
204	Subventions d'équipement versées	119 638,00	0,00	0,00	0,00	119 638,00
21	Immobilisations corporelles	1 727 663,07	0,00	70 000,00	70 000,00	1 797 663,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 008 714,01	0,00	130 981,16	130 981,16	7 139 695,17
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 640 394,25	0,00	162 281,16	162 281,16	9 802 675,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 101 000,00	0,00	0,00	0,00	1 101 000,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 089,92	0,00	0,00	0,00	1 089,92
020	Dépenses imprévues	57 610,84		24 518,84	24 518,84	82 129,68
	Total des dépenses financières	1 159 700,76	0,00	24 518,84	24 518,84	1 184 219,60
45	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	10 800 095,01	0,00	186 800,00	186 800,00	10 986 895,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	201 000,00		6 200,00	6 200,00	207 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	301 000,00		6 200,00	6 200,00	307 200,00
	TOTAL	11 101 095,01	0,00	193 000,00	193 000,00	11 294 095,01

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 294 095,01

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice(1) I	(2)	nouvelles	Ш	IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 877 233,18	0,00	0,00	0,00	2 877 233,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 580 000,00	0,00	0,00	0,00	2 580 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 457 233,18	0,00	0,00	0,00	5 457 233,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	711 000,00	0,00	0,00	0,00	711 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	112 123,00	0,00	0,00	0,00	112 123,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	918 112,00	0,00	0,00	0,00	918 112,00
	Total des recettes financières	1 766 235,00	0,00	0,00	0,00	1 766 235,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes réelles d'investissement	7 223 468,18	0,00	0,00	0,00	7 223 468,18
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 672 572,00		193 000,00	193 000,00	1 865 572,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 846 000,00		0,00	0,00	1 846 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	(2) II		Ш	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 618 572,00		193 000,00	193 000,00	3 811 572,00
TOTAL		10 842 040,18	0,00	193 000,00	193 000,00	11 035 040,18

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	259 054,83
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 294 095,01

### Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

s		
r	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
Э	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	3 504 372,00
s	FONCTIONNEMENT (10)	

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-80 000,00		-80 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-2 100,00		-2 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 600,00		9 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00 0,00 2 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 2 000,00 0,00
022	Dépenses imprévues	118 197,00		118 197,00
023	Virement à la section d'investissement		193 000,00	193 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		47 697,00	193 000,00	240 697,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
·	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 240 697,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)	0,00 0,00	0,00 6 200,00 0,00	0,00 6 200,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
10	Total des opérations d'équipement	(8) 0,00		0,00 0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29 39 45	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) Total des opérations pour compte de tiers (7)	-38 700,00 0,00 70 000,00 (9) 0,00 130 981,16 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	-38 700,00 0,00 70 000,00 0,00 130 981,16 0,00 0,00 0,00 0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 59	Prov. dépréc. comptes de tiers (5) Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00 0,00	0,00 0,00
3 020	Stocks Dépenses imprévues	0,00 24 518,84	0,00	0,00 24 518,84
Dé	penses d'investissement – Total	186 800,00	6 200,00	193 000,00

	'
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	193 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	23 000,00		23 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	211 497,00		211 497,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	6 200,00	6 200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	234 497,00	6 200,00	240 697,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 240 697,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 23	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		193 000,00	193 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	193 000,00	193 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 193 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	6 281 838,50	-80 000,00	-80 000,00
60611	Eau et assainissement	59 696,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	362 846,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	380 982,00	-70 000,00	-70 000,00
60621	Combustibles	18 440,00	0,00	0,00
60622	Carburants	6 250,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	270 920,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 446,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	31 178,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	195 174,00	0,00	0,00
		· ·		
60633	Fournitures de voirie	69 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	25 588,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	25 070,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	47 252,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 796 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	58 029,22	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	133 073,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	96 120,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 944,00	0,00	0,00
615231	· ·	•	· ·	
	Entretien, réparations voiries	413 348,50	-5 000,00	-5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	75 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	91 650,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 482,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	195 484,04	0,00	0,00
6161	Multirisques	27 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	59 100,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	45 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 450,00	0,00	0,00
6184	_	57 800,00	0,00	0,00
	Versements à des organismes de formation	•	· ·	
6188	Autres frais divers	2 700,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 300,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 500,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	1 300,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	44 950,00	0,00	0,00
6237	Publications	18 300,00	0,00	0,00
		•	· ·	
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	109 900,00	0,00	0,00
6256	Missions	9 050,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	18 770,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	39 468,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 503,35	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	59 200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	129 098,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00	0,00
	•	•	· ·	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	367 033,39	13 000,00	13 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	655 013,00	-13 000,00	-13 000,00
63512	Taxes foncières	75 970,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 420,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 640,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 949 546,50	-2 100,00	-2 100,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	454 514,00	-2 100,00	-2 100,00
6218	Autre personnel extérieur	176 690,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 910,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	83 200,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 974 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	106 000,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	11 200,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	738 000,00	0,00	0,00
U-T I I U		•	· ·	
04404				
64131 64134	Rémunérations non tit.  Personnel non tit Indemnité inflat°	1 081 000,00 4 300,00	0,00 0,00	0,00 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64164	Emplois dinsertion indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 900,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	29 700,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	826 350,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 031 950,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	48 600,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	110 100,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	11 500,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	42 800,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	26 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	4 532,50	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 995 077,27	0,00	0,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	400,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	30 000,00	0,00	0,00
73916	Prél / contrib redressem. fin. publiques	43 000,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	1 920 177,27	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	1 500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 565 993,50	9 600,00	9 600,00
6531	Indemnités	116 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	20 900,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	600,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	519 291,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	610 955,50	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	35 420,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	70 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	186 524,00	4 400,00	4 400,00
65888	Autres	3,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTA	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	17 792 455,77	-72 500,00	-72 500,00
66	Charges financières (b)	293 900,00	0,00	0,00
		303 800,00	· •	•
66111 66112	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	-13 800,00	0,00 0,00	0,00 0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 900,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	24 180,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4 500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	2 280,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 900,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 500,00	0,00	0,00
t-: 7O	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
678		5 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)		0.000.00	
<b>68</b> 6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	2 000,00	2 000,00
68			2 000,00 118 197,00	2 000,00 118 197,00
<b>68</b> 6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 000,00		•
68 6817 <b>022</b>	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96	118 197,00 47 697,00	118 197,00 47 697,00
68 6817 022	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96 1 672 572,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00
68 6817 <b>022</b>	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96	118 197,00 47 697,00	118 197,00 47 697,00
68 6817 022	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96 1 672 572,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00
68 6817 022 023 042 6811	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96 1 672 572,00 1 846 000,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00 0,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00 0,00
68 6817 022 023 042 6811 TOTAL	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)  Dot. amort. et prov. Immos incorporelles  DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION  D'INVESTISSEMENT	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96 1 672 572,00 1 846 000,00 1 846 000,00 3 518 572,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00 0,00 0,00 193 000,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00 0,00 0,00 193 000,00
68 6817 022 023 042 6811	Dot. prov. dépréc. actifs circulants  Dépenses imprévues (e)  TOTAL DES DEPENSES REELLES  = a + b + c + d + e  Virement à la section d'investissement  Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)  Dot. amort. et prov. Immos incorporelles  DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	5 000,00 82 283,19 18 197 818,96 1 672 572,00 1 846 000,00 1 846 000,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00 0,00 0,00	118 197,00 47 697,00 193 000,00 0,00 0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	240 697,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	156 300,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-170 100,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-13 800,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	112 500,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	117 500,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	-5 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 807 270,00	23 000,00	23 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	10 350,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	165 390,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	494 700,00	23 000,00	23 000,00
7066	Redevances services à caractère social	180 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	287 000,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	1 500,00	0,00	0,00
7082	Commissions	200,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	2 400,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 297 200,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	103 550,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	90 200,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	174 780,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 819 523,96	211 497,00	211 497,00
73111	Impôts directs locaux	2 664 535,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 148 327,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	409 550,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	99 921,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 000,00	0,00	0,00
73211 73221	Attribution de compensation FNGIR	315 236,46	9 000,00	9 000,00
		549 864,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	485 441,50	0,00	0,00
7331 7346	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass Taxe milieux aquatiques et inondations	2 740 000,00 216 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00
7362	Taxes de séjour	70 770,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	3 114 879,00	202 497,00	202 497,00
74	Dotations et participations	3 806 230,96	0,00	0,00
74124	Dotations et participations  Dotation d'intercommunalité	210 128,00		
74124	Dot. compensat° groupements de communes	1 321 404,00	0,00 0,00	0,00 0,00
74120	FCTVA	52 000,00	0,00	0,00
744 74712	Emplois d'avenir	9 900,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	10 500,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	28 176,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 615 011,96	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	292 993,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	265 871,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	247,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	744 410,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	584 700,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 710,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	158 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	19 289 934,92	234 497,00	234 497,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	10 200 00-1,02	204 401,00	204 401,00
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00
76	• •	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 565,92	0,00	00,0
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 265,92	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 300,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	12 000,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	12 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	19 309 500,84	234 497,00	234 497,00
	= a + b + c + d	<u> </u>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	201 000,00	6 200,00	6 200,00
722	Immobilisations corporelles	40 000.00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	161 000,00	6 200,00	6 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
J-70				-
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	201 000,00	6 200,00	6 200,00
Į T	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 510 500,84	240 697,00	240 697,00
	DE L'EXERCICE			
<u> </u>	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
		R 002 RESULTAT REPO	0,00	
				=
	тот	AL DES RECETTES DE FONCTIO	NNEMENT CUMULEES	240 697,00

Į	Détail du calcul des ICNE au	compte 7622 (11)
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



20 202 2031 2051	Stocks Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	l'exercice (2) 0,00	nouvelles (3) 0,00	0,00
202 2031 2051	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			5,30
2031 2051		784 379,17	-38 700,00	-38 700,00
2051	Frais réalisat° documents urbanisme	85 602,78	0,00	0,00
	Frais d'études	489 905,14	-38 700,00	-38 700,00
2088	Concessions, droits similaires	174 196,25	0,00	0,00
<del>                                     </del>	Autres immobilisations incorporelles	34 675,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	119 638,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	113 638,00	0,00	0,00
	Privé : Bien mobilier, matériel	1 000,00	0,00	0,00
	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 727 663,07	70 000,00	70 000,00
	Terrains nus	43 900,00	0,00	0,00
	Autres bâtiments publics	28 800,00	0,00	0,00
-	Matériel roulant	6 027,60	0,00	0,00
	Autre matériel et outillage de voirie	16 500,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	Autres inst.,matériel,outil. techniques  Matériel de transport	121 363,10 1 162 124,86	63 000.00	63 000,00
	Matériel de bureau et informatique	58 899,19	0,00	0,00
	Mobilier Mobilier	16 920,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles	273 128,32	7 000,00	7 000,00
	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 008 714,01	130 981,16	130 981,16
	Agencements et aménagements de terrains	752 946,00	-18 000,00	-18 000,00
	Constructions	3 549 047,98	34 456,77	34 456,77
	Constructions sur sol d'autrui	461 984,40	15 000,00	15 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	8 500,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 236 235,63	5 981,16	5 981,16
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	93 543,23	93 543,23
<u> </u>	Total des dépenses d'équipement	9 640 394,25	162 281,16	162 281,16
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	1 101 000,00	0,00	0,00
	Emprunts en euros	1 086 000,00	0,00	0,00
	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	1 089,92	0,00	0,00
	Dépôts et cautionnements versés	120,00	0,00	0,00
	Créance GFP de rattachement	969,92	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	57 610,84	24 518,84	24 518,84
	Total des dépenses financières	1 159 700,76	24 518,84	24 518,84
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
_	TOTAL DEPENSES REELLES	10 800 095,01	186 800,00	186 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	201 000,00	6 200,00	6 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	161 000,00	6 200,00	6 200,00
13911	Etat et établissements nationaux	54 100,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	14 400,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	10 300,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult.Budget communaut	16 300,00	0,00	0,00
	Autres subventions d'équipement	5 800,00	0,00	0,00
	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	54 600,00	6 200,00	6 200,00
13938	Sub. transf cpte résult. Autres fonds	5 500,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	40 000,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	40 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	301 000,00	6 200,00	6 200,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	11 101 095,01	193 000,00	193 000,00
(=	= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1 (11) 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTIO	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
				=
	TOTAL DES DEP	ENSES D'INVESTISS	EMENT CUMULEES	193 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 877 233,18	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	27 800,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	75 136,40	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	163 500,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	116 954,95	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	588 511,72	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	873 070,90	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	233 242,41	0,00	0,00
1326 1328	Subv. non transf. Autres E.P.L. Autres subventions d'équip. non transf.	50 000,00 109 016,80	0,00 0,00	0,00 0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	640 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 580 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 580 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21		0,00	0,00	
22	Immobilisations corporelles			0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes d'équipement	5 457 233,18	0,00	00,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	711 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	711 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	112 123,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	46 322,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	50 801,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	15 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	10 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	918 112,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 766 235,00	00,0	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	00,0
	TOTAL RECETTES REELLES	7 223 468,18	0,00	0,00
021	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement	7 223 468,18 1 672 572,00	0.00 0,00 193 000,00	0,00 0,00 193 000,00
021 040	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00
<b>021 040</b> 2802	Virement de la sect° de fonctionnement Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) Frais liés à la réalisation des document	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00
021 040	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00
<b>021 040</b> 2802	Virement de la sect° de fonctionnement Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) Frais liés à la réalisation des document Frais d'études Subv. Dpt : Bâtiments, installations	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00
021 040 2802 28031	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00
021 040 2802 28031 2804132	Virement de la sect° de fonctionnement Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) Frais liés à la réalisation des document Frais d'études Subv. Dpt : Bâtiments, installations	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00
021 040 2802 28031 2804132 28041411	Virement de la sect° de fonctionnement Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8) Frais liés à la réalisation des document Frais d'études Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00 75 000,00	0,00  193 000,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains	7 223 468,18 1 672 572,00 1 846 000,00 161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00 75 000,00 1 100,00 3 500,00	0,00  193 000,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains Autres bâtiments publics	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00	0,00  193 000,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains Autres bâtiments publics Immeubles de rapport	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  1 2 300,00  12 300,00  348 500,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  348 500,00  16 400,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135 28138	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  348 500,00  16 400,00  13 800,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135 28138 28152	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions  Installations de voirie	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  12 300,00  348 500,00  16 400,00  13 800,00  2 500,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135 28138 28152 281571	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions  Installations de voirie  Matériel roulant	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  12 300,00  348 500,00  16 400,00  13 800,00  2 500,00  30 700,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135 28138 28135 28138 28152 281571 281578	TOTAL RECETTES REELLES  Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document  Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions  Installations de voirie  Matériel roulant  Autre matériel et outillage de voirie	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00 75 000,00 1 100,00 3 500,00 12 300,00 12 300,00 348 500,00 16 400,00 13 800,00 2 500,00 30 700,00 8 100,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135 28138 28152 281571 281578 28158	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions  Installations de voirie  Matériel roulant  Autre matériel et outillage de voirie  Autres installat°, matériel et outillage	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00 75 000,00 1 100,00 3 500,00 12 300,00 348 500,00 16 400,00 13 800,00 2 500,00 30 700,00 8 100,00 20 600,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28132 28135 28138 28152 281571 281578 281578 28158 281732	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions  Installations de voirie  Matériel roulant  Autre matériel et outillage de voirie  Autres installat°, matériel et outillage  Immeubles de rapport (m. à dispo)	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00 75 000,00 1 100,00 3 500,00 12 300,00 348 500,00 16 400,00 13 800,00 2 500,00 8 100,00 2 600,00 16 500,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 280421 280421 28051 28088 28128 28138 28132 28135 28138 28152 281571 281578 28158 281732 281748	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains Autres bâtiments publics Immeubles de rapport Installations générales, agencements, Autres constructions Installations de voirie Matériel roulant Autre matériel et outillage de voirie Autres installat°, matériel et outillage Immeubles de rapport (m. à dispo) Sol autrui - Autres construct° (m. à dis	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00 39 500,00 2 100,00 500,00 546 800,00 214 100,00 700,00 75 000,00 1 100,00 3 500,00 12 300,00 348 500,00 16 400,00 13 800,00 2 500,00 30 700,00 8 100,00 20 600,00 16 500,00 800,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 28138 28135 28135 28135 28136 28157 281571 281578 281578 281748 281782	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations  Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel  Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations  Autres org pub - Bâtiments et installat°  Privé : Bien mobilier, matériel  Concessions et droits similaires  Autres immobilisations incorporelles  Autres aménagements de terrains  Autres bâtiments publics  Immeubles de rapport  Installations générales, agencements,  Autres constructions  Installations de voirie  Matériel roulant  Autre matériel et outillage de voirie  Autres installat°, matériel et outillage  Immeubles de rapport (m. à dispo)  Sol autrui - Autres construct° (m. à dis  Matériel de transport (m. à dispo)	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  348 500,00  13 800,00  2 500,00  30 700,00  8 100,00  20 600,00  16 500,00  800,00  2 200,00	0,00  193 000,00  0,00	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 28138 28135 28135 28138 28152 281571 281578 28158 281782 281748 281782 281788	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains Autres bâtiments publics Immeubles de rapport Installations générales, agencements, Autres constructions Installations de voirie Matériel roulant Autre matériel et outillage de voirie Autres installat°, matériel et outillage Immeubles de rapport (m. à dispo) Sol autrui - Autres construct° (m. à dispo) Autres immo. corporelles (m. à dispo)	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  12 300,00  14 400,00  13 800,00  2 500,00  30 700,00  8 100,00  20 600,00  16 500,00  800,00  2 200,00  400,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 281318 28135 28135 28135 28135 28152 281571 281578 281578 281788 281782 281788 281788 281788 281788	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains Autres bâtiments publics Immeubles de rapport Installations générales, agencements, Autres constructions Installations de voirie Matériel roulant Autre matériel et outillage de voirie Autres installat°, matériel et outillage Immeubles de rapport (m. à dispo) Sol autrui - Autres construct° (m. à dis Matériel de transport (m. à dispo) Installations générales, aménagt divers	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  12 300,00  13 800,00  13 800,00  2 500,00  30 700,00  8 100,00  20 600,00  16 500,00  800,00  2 200,00  400,00  4 900,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
021 040 2802 28031 2804132 28041411 28041412 2804182 280421 28051 28088 28128 28138 28132 28135 28138 28152 281571 281578 281578 281788 281782 281788	Virement de la sect° de fonctionnement  Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)  Frais liés à la réalisation des document Frais d'études  Subv. Dpt : Bâtiments, installations Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations Autres org pub - Bâtiments et installat° Privé : Bien mobilier, matériel Concessions et droits similaires Autres immobilisations incorporelles Autres aménagements de terrains Autres bâtiments publics Immeubles de rapport Installations générales, agencements, Autres constructions Installations de voirie Matériel roulant Autre matériel et outillage de voirie Autres installat°, matériel et outillage Immeubles de rapport (m. à dispo) Sol autrui - Autres construct° (m. à dispo) Autres immo. corporelles (m. à dispo)	7 223 468,18  1 672 572,00  1 846 000,00  161 000,00  39 500,00  2 100,00  500,00  546 800,00  214 100,00  700,00  75 000,00  1 100,00  3 500,00  12 300,00  12 300,00  14 400,00  13 800,00  2 500,00  30 700,00  8 100,00  20 600,00  16 500,00  800,00  2 200,00  400,00	0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00 0,00 193 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28184	Mobilier	32 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	102 300,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 518 572,00	193 000,00	193 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 618 572,00	193 000,00	193 000,00
TOTAL DE	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	10 842 040,18	193 000,00	193 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	193 000,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

chapitre	fonction	gestionnaire	article	OPERATION	AP-AE	DM 2-2022	Commentaire proposition
65 - Autres o	81200 - Opér.communes Environnement	FINANCES	6542 - Créances éteintes			200,00	22 - Complément
68 - Dotation	0201 - Bat communautaire -Administration g	FINANCES	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants			2 000,00	22 - Complément
65 - Autres o	0201 - Bat communautaire -Administration g	RESSOURCES HUMAIN	65740 - Subv. de fonctionnement aux associ et privé			2 300,00	22 - Complément amicale
022 - Dépen	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	022 - Dépenses imprévues			118 197,00	22 - Solde dispo DM
011 - Charge	822002 - voirie bazouges-cfé	VOIRIE TRANSFERT	615231 - entretien et réparation voirie			- 15 000,00	22 - vers investissement
011 - Charge	822004 - voirire clermont	VOIRIE TRANSFERT	615231 - entretien et réparation voirie			10 000,00	22 - virement depuis l'investissement
023 - Vireme	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	023 - Virement à la section d'investissement			193 000,00	CC 7 Ordre équilibre entre sections
011 - Charge	81203 - OM porte à porte	ENVIRONNEMENT	628899 - Divers autres prestations extérieures			- 13 000,00	CC 6
011 - Charge	813 - Propreté urbaine	PROPRETE	62875 - aux communes membres du GFP			13 000,00	CC 6
011 - Charge	81201 - Thorée Déchetterie	ENVIRONNEMENT	61190 - Enlèvement et valorisation des déchets t			- 4 000,00	CC 5
65 - Autres o	81200 - Opér.communes Environnement	ENVIRONNEMENT	657358 - Autres groupements			5 000,00	CC 5
011 - Charge	81202 - Crosmières Déchetterie	ENVIRONNEMENT	61190 - Enlèvement et valorisation des déchets t			- 1 000,00	CC 5
012 - Charge	4213 - ALSH ETE	ALSH	6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP			- 2 100,00	CC 4 pour subvention Tickets sports
65 - Autres o	4223 - anim sportives club plage et tickets sp	ANIMATION SPORTIVE	65747 - Subventions Tickets-Sports			2 100,00	CC 4 Complément
011 - Charge	413 - PISCINE	ILEBULLE	60613- chauffage			- 70 000,00	CC 8 révision fluides

TOTAL

240 697,00

chapitre	fonction	gestionnaire	article	OPERATION	AP-AE	DM 2-2022	Commentaire proposition
042 - Opérat	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	777 - Quote-part des subventions d'investissemen			6 200,00	CC 1 Ordre = DI
70 - produits	413 - PISCINE	ILEBULLE	706321 - entrées public			23 000,00	CC 8 révision recettes
73 - Impôts	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	73211 - Attribution de compensation			9 000,00	22 - Clermont ALSH du mercredi
73 - Impôts	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	7382 - Fraction de TVA			202 497,00	22 - Complément

chapitre	fonction	gestionnaire	article	OPERATION	AP-AE	DM 2-2022	Commentaire proposition
020 - Dépen	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	020 - Dépenses imprévues			24 518,84	22 - Solde dispo DM
21 - Immobi	903 - Centre d'hébergement	CHES	2188 - Autres immobilisations corporelles			7 000,00	22 - Matériel technique
23 - Immobi	81208 - La Flèche Déchetterie	ENVIRONNEMENT	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	200025 - La Flèche déchetterie quai de transfert	AP-2022 - D001 - CREATION DECHETTERIE LA	93 543,23	22 - Ouverture de l'AP
23 - Immobi	81208 - La Flèche Déchetterie	ENVIRONNEMENT	2313 - Constructions	200025 - La Flèche déchetterie quai de transfert	DECHETTERIE LA AP-2022 - D001 - CREATION DECHETTERIE LA	586 456,77	22 - Ouverture de l'AP
23 - Immobi	81208 - La Flèche Déchetterie	ENVIRONNEMENT	2313 - Constructions	200025 - La Flèche déchetterie quai de		- 645 000,00	22 - FINANCEMENT D'UNE PARTIE DE L'AP/CP
20 - Immobi	81208 - La Flèche Déchetterie	ENVIRONNEMENT	2031 - Frais d'études	transfert 200025 - La Flèche déchetterie quai de transfert		6 300,00	22 - Complément
23 - Immobi	9555 - Voie touristique (La Flèche - Bazouges s	VOIRIE	2314 - Constructions sur sol d'autrui	190011 - VOIE VERTE LA FLECHE BAZOUGES TRANCHE FERME		15 000,00	22 - Solde
23 - Immobi	822002 - voirie bazouges-cfé	VOIRIE TRANSFERT	2317 - immo recues en affectation			17 943,45	22 - virement depuis fonctionnement
23 - Immobi	822004 - voirire clermont	VOIRIE TRANSFERT	2317 - immo recues en affectation			- 11 962,29	22- virement vers fonctionnement
040 - Opérat	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	13931 - Dotation d'équipement des territoires ruraux			6 200,00	CC 1 Ordre = RF
20 - Immobi	81200 - Opér.communes Environnement	ENVIRONNEMENT	2031 - Frais d'études			- 45 000,00	CC 2
21 - Immobi	81200 - Opér.communes Environnement	ENVIRONNEMENT VEHICULE	2182 - Matériel de transport			45 000,00	CC 2 Surcoût BOM/Chargeuse
21 - Immobi	8310 - GEMAPI COMMUN	GEMAPI VEHICULE	2182 - Matériel de transport			18 000,00	CC 3 Achat véhicule Gemapi
23 - Immobi	8310 - GEMAPI COMMUN	GEMAPI	2312 - Agencements et aménagements de terrains			- 18 000,00	CC 3 VERS GEMAPI VEHICULE
23 - Immobi	413 - PISCINE	TRAV DSJE	2313 - Constructions	190046 - aménagements extérieurs illébule		93 000,00	CC 8 dalle canalisation gaz 83 ke et surcout fondations 10 ke

TOTAL 193 000,00

chapitre	fonction	gestionnaire	article	OPERATION	AP-AE	DM 2-2022	Commentaire proposition
021 - Viren	01 - Opérations non ventilables	FINANCES	021 - Virement de la section de fonctionnement			193 000,00	CC 7 Ordre équilibre entre sections



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D002** 

# OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022 - BUDGET ANNEXE - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.),

Vu la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires avant la clôture de l'exercice 2022.

Ce dossier est présenté en Bureau communautaire le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et en commission des finances le 8 décembre 2022.

Vous trouverez ci-dessous, le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

	D	EPENSES D'E	XPLOITATIO	N		
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
011	Observe à constitue et et et	21 275.84	(2) II 0.00	-2 500.00	-2 500.00	IV = I + II + III 18 775.84
	Charges à caractère général		-,			
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 124,16	0,00	600,00	600,00	4 724,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I	otal des dépenses de gestion des services	25 400.00	0.00	-1 900.00	-1 900.00	23 500.00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	2 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		800,00	800,00	800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	26 400,00	0.00	0,00	0,00	26 400,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 400 00	0.00	0.00	0.00	26 400 00

Les recettes de fonctionnement ne sont pas impactées par cette décision modificative

Le budget du SPANC ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

➤ D'adopter la décision modificative n°2 du budget du SPANC de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'exercice 2022.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24720034800081

### COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SABLE

### SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

## **Décision modificative 2 (3)**

BUDGET: CCPF - SPANC (3)

### **ANNEE 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II		
VUE D'ENSEMBLE			
VOL D ENGLINDEE			

	g	EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent)
S	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00
_		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
o	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00
Т		0,00	0,00
Т	(2)	·	
Т	(2) = TOTAL DE LA SECTION	=	=

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

0,00

0,00

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	21 275,84	0,00	-2 500,00	-2 500,00	18 775,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 124,16	0,00	600,00	600,00	4 724,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	25 400,00	0,00	-1 900,00	-1 900,00	23 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 100,00	1 100,00	2 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		800,00	800,00	800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	26 400,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 400,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 400.00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 525,84	0,00	0,00	0,00	17 525,84
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	Total des recettes de gestion des services	17 525,84	0,00	0,00	0,00	17 525,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	17 525,84	0,00	0,00	0,00	17 525,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	17 525,84	0,00	0,00	0,00	17 525,84

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 8 874,16 TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 26 400,00

# Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, o
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	0.00	correspondant à l'excédent des recettes réelles c
D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à fin
D HAVESTISSEMIENT (6)		du capital de la dette et les nouveaux investisseme

des ressources propres de fonctionnement sur les financer le remboursement ments de la régie.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - SPANC - DM - 2022

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		1	(2) II		III	IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		1	(2) II		III	IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - SPANC - DM - 2022

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DE \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RE \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DE \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DE \ 043 = RE \ 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-2 500,00		-2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	600,00		600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00 1 100,00 800,00	0,00 0,00 0,00	0,00 1 100,00 800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total 0,00 0,00 0,00			

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CCPF - SPANC - DM - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / Libellé (1)		Budget de	Propositions	Vote (4)	
art (1)		l'exercice (2)	nouvelles (3)		
011	Charges à caractère général (5) (6)	21 275,84	-2 500,00	-2 500,00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 750,00	0,00	0,00	
6228	Divers	12 525,84	-2 500,00	-2 500,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 124,16	600,00	600,00	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 124,16	600,00	600,00	
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
TOTAL :	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	25 400,00	-1 900,00	-1 900,00	
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 100,00	1 100,00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	1 100,00	1 100,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	800,00	800,00	
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	800,00	800,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00	
٦	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	26 400,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	26 400,00	0,00	0,00	

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)			
Montant des ICNE de l'exercice	0,00		
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00		
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00		

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



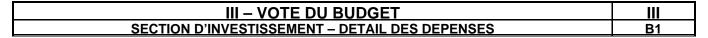
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 525,84	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	17 525,84	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		17 525,84	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		17 525,84	0,00	0,00
042	042 Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)		0,00	0,00
043	043 Opérat° ordre intérieur de la section (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 525,84	0,00	0,00

	-
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre,  $RE\ 042 = DI\ 040$ ,  $RE\ 043 = DE\ 043$ .
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	11 Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

	<u>'</u>
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	00,0	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



### 2022 - Détail DM 2 SPANC

2022 - Détail DM 2 SPANC

Groupe Procédure Budg (Code)	Groupe Section (Code / Libellé)	Groupe Sens (Code / Libellé)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Groupe Service Gestionnaire (Libellé)	Article Nat. (Code / Libellé)	Mt Voté DMS CP	Commentaire proposition
DM 2						0,00€	
	F - Fonctionnement					0,00€	
		D - Dépense				0,00€	
			011 - Charges à caractère général			-2 500,00 €	
				FINANCES		-2 500,00 €	
					6228 - Divers	-2 500,00 €	VERS CPTE 6215 / 6718 / 6817
			012 - Charges de personnel et frais assi	milés		600,00€	
				SPANC		600,00€	
					6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	600,00 €	DU CPTE 6228 FINANCES
			67 - Charges exceptionnelles			1 100,00 €	
				FINANCES		1 100,00 €	
					6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 100,00 €	DU CPTE 6228 FINANCES
			68 - Dotations aux provisions et aux dép	réciations		800,00€	
				FINANCES		800,00€	
					6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	800,00€	DU CPTE 6228 FINANCES
					TOTAL DES MONTANTS	0,00 €	

29/11/2022 11:30 1 / 1



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022 Élus en exercice : 45 Élus présents : 30 Élus absents : 15 Pouvoirs : 10	Absents excusés:  - M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)  - M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)  - Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)  - Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)  - M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)		
Votants : 40	<ul> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>		
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance		

**DELIBERATION N° DAG221215D003** 

#### OBJET: AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément à cet article, il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à exécuter, mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2022 pour les budgets 2023 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (budget principal et budgets annexes);
- D'autoriser Madame la Présidente à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite des crédits suivants :

### BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement

Groupe Chapitre budgétaire	total voté 2022 hors RAR	Montants autorisés avant le vote du BP 2023 (maxi 25%)	
Total 20 - Immobilisations incorporelles	623 794,00	155 948,50	
Total 204 - Subventions d'équipement versées	66 000,00	16 500,00	
Total 21 - Immobilisations corporelles	1 112 720,00	278 180,00	
Total 23 - Immobilisations en cours	5 975 926,11	1 493 981,53	
Total 27 - autres immobilisations financières	1 089,92	272,48	
Total général	7 779 530,03	1 944 882,51	

#### **BUDGETS ANNEXES**

Pas de dépenses d'équipement en 2022

#### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D003-DE Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D004** 

# OBJET: MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE A LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LE MERCREDI SUR LA COMMUNE DE CLERMONT-CREANS

Madame la présidente rappelle aux membres du Conseil communautaire que la commune de Clermont-Créans a souhaité l'ouverture d'un site d'accueil de loisirs sans hébergement sur son territoire.

La Commune propose de financer le coût de ce service supplémentaire.

Un travail concerté entre La commune de Clermont-Créans et la Communauté de Communes du Pays Fléchois a permis de chiffrer le déficit de cette extension de compétence à 9 000 € pour la période d'avril à décembre 2022 soit 15 000 € en année pleine. La C.L.E.C.T. du 15 septembre 2022 a validé la nouvelle charge nette transférée par la commune de Clermont-Créans. Ces sommes sont donc intégrées à la part fixe de l'attribution de compensation de ladite commune pour 9 000 € en 2022 et 15 000 € à compter de 2023

Pour mémoire, la part fixe des autres communes n'est pas modifiée (délibération DAG191219D003). Les conditions de mise en œuvre de la part variable continuent également de s'appliquer (délibération DAG160630D011). Les modalités de versement ou d'encaissement des attributions de compensation restent identiques (délibération DAG160630D011).

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

➤ De modifier la part fixe de l'attribution de compensation de la commune de Clermont-Créans, de la communiquer, de la verser ou de l'encaisser conformément au tableau ci-après :

	Addutto at an also as as a section		Assorb, all and a second and all an
	Attribution de compensation		Attribution de compensation
	annuelle fixe à perçu par la	contribution	annuelle fixe à percevoir par la
	communauté de communes avant comp		communauté de communes APRES
	extension du périmètre de l'alsh	conformément à	extension du périmètre de l'alsh du
du mercredi sur la commune de		l'avis de la clect	mercredi sur la commune de
	Clermont-Créans		Clermont-Créans
année 2022	58 462,14	9 000,00	67 462,14
2023 et années suivantes	58 462,14	15 000,00	73 462,14

#### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Nicolas CHAUVIN Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D005** 

#### **OBJET: REVISION DES TARIFS, TAXES ET REDEVANCES POUR 2023**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Communautaire de réviser les tarifs, taxes et redevances.

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sauf dispositions contraires. Les tarifs soumis à la T.V.A. seront votés sur la base du montant hors taxe.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

D'adopter les tarifs, taxes et redevances pour l'année 2023.

#### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Nicolas CHAUVIN Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022



# TARIFS COMMUNAUTAIRES









Tarifs proposés lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 Les tarifs 2023 sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sauf dispositions contraires Les tarifs soumis à la T.V.A. sont votés sur la base du montant hors taxe

### **SOMMAIRE**

Propreté - Voirie - Travaux		Espace Multuimédia	
Matériel San Caracteria Matériel	p 1	Carte MULTIMEDIA	р 9
Personnel	p 1		
Travaux de voirie (bordure A2 ou T2 avec caniveau CS1 (béton)	p 1	Espace Gambetta - Point Information Jeunesse	
Fourniture de bordure béton	p 1	Location Salle de réunion	p 9
Travaux de voirie	p 2		
Air de lavage	p 2	Divers	
Travaux effectués par une entreprise	p 2	Non restitution de la clé Winkhaus	p 9
Environnement - Déchets		Accueils de loisirs intercommunaux	
Composteur plastique	p 3	Du 01 septembre 2022 au 31 août 2023	
Déchets pour les professionnels, particuliers et associations	p 3	Mercredi	p 10
Valorisables	p 3	Petites vacances	p 10
Non-valorisables	p 3	Vacances d'été	p 10
Redevance spéciale	p 3		
Dépôt illicite des ordures ménagères sur la voie publique	p 3	Centre d'Hébergement Educatif et Sportif	
Carte d'accès aux déchetteries	p 3	Du 01 septembre 2022 au 31 août 2023	
		Nuitée	p 11
S.P.A.N.C.		Repas	p 11
Contrôle installation	p 4	Boissons	p 12
Contrôle en cas de vente d'immeuble	p 4	Salles de réunion	p 13
Déplacement forfaitaire du technicien sans contrôle	p 4	Lavage et sechage linge	p 13
		Réservations	p 14
Economie		Prestations d'animations sportives pour les structures	
Parcellaire parcs d'activités tertiaires et indusdrielles	p 5	extérieures au Pays Fléchois	p 14
Divers	p 5	Clé électronique non restituée	p 14
		Tarif photocopie noir et blanc	p 14
Maison de santé		Façonnage / lit	p 14
Praticiens conventionnés	p 5	Fourniture linge de bain	p 14
Praticiens non-conventionnés	p 5		
<b>.</b>		Centre aquatique	
Cogito		Du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023	
Coworking	p 6	Entrées unitaires	p 15
Grande salle de réunion	p 6	Cartes MULTIPASS	p 15
Petite salle de réunion	p 6	PASS TRI'BULLE	p 15
Bureau de réception	p 6	Entrées à l'heure	p 15
Pause-café	p 7	Espace forme + baignade	p 15
Bureaux tertiaires	p 7	Activités	p 15
Services	p 7	Accès clubs associations et stages	p 15
Animations	p 7	Scolaires	p 16
		Evénementiels	p 16
Maison de l'économie, de la formation et de l'emploi		Groupes	p 16
Location ponctuelle : Amphithéâtre / Petite salle	p 8	Comités d'entreprises	p 16
Location longue durée : Salles	p 8	Accès gratuits	p 16
		Mise à disposition de l'Espace forme (hors heures d'ouvertures)	p 16
Prestations personnel communautaire		Divers	p 16
Déplacement de l'astreinte	p 9	Partenariats année civile	p 16
Prestations réalisées par le personnel communautaire	p 9	Groupes	p 16
Prestations réalisées par le personnel de restauration	p 9	Comités d'entreprises	p 16
		Accès gratuits	p 16
Animation sportive	p 9	Mise à disposition de l'Espace forme (hors heures d'ouvertures)	p 16
Prestation pour les collectivités territoriales communautaires	p 9	Divers	p 16
Prestation pour A.L.S.H.	p 9	Partenariats année civile	p 16
Carte atout ieune	n 9	Partenariats année civile	p 16

### PROPRETE - VOIRIE - TRAVAUX (1/2)

MATERIEL (prix horaire NET avec un chauffeur)	2021	2022	2023
Balayeuse (4 m3)	63,05€	63,99€	67,83 €
Balayeuse (2 m3)	49,51 €	50,25€	53,27 €
Camion 26 T	63,05 €	63,99 €	67,83 €
Camion 3,5 T	41,14 €	41,76 €	44,27 €
Benne déchets ménagers	61,77 €	62,70 €	66,46 €
Véhicule léger de type « Kangoo »	35,53 €	36,06 €	38,23 €
Barnum pour associations	182,22€	184,95 €	196,05 €
Tracteur	41,14 €	41,76 €	44,27 €
PERSONNEL (prix horaire NET)			
Collectivités Territoriales Communautaires	26,37 €	26,77€	28,38 €
TRAVAUX DE VOIRIE (NET)  Dépose et repose de bordure A2 ou T2 avec caniveau CS1 (béton) sur lit de béton (non compris la fourniture), y compris le terrassement et	80,22€	81,42 €	86,30 €
jointoiement [ml]			
Dépose et repose de bordure A2, T2, CC1, P1, CS 1 (béton) sur lit de béton (non compris la fourniture), y compris le terrassement et jointoiement [ml]	58,96 €	59,84 €	63,43€
Fourniture de bordure béton type A2 [ml]	7,67 €	7,79€	8,26€
Fourniture de bordure béton type A2 [m]	8,71 €	8,84 €	9,37 €
Fourniture de bordure béton type 12 [ml]	6,41 €	6,51 €	6,90 €
Fourniture de bordure béton type CC1 [ml]	11,58 €	11,75€	12,45 €
Fourniture de bordure béton type CC1 [m]	6,24 €	6,33 €	6,71€
Fourniture de pordure petori type C3 1 [IIII]	0,24 €	0,00 €	0,116

### PROPRETE - VOIRIE - TRAVAUX (2/2)

TRAVAUX DE VOIRIE (NET)	2021	2022	2023
Dépose et repose de pavés grès, granit sur un lit de béton (non compris	169,65 €	172,70€	183,07 €
la fourniture), y compris terrassement et jointoiement [m²]	100,00 €	172,70 €	100,07 €
Dépose et repose de bordure granit sur lit de béton (non compris la	125,96 €	128,23€	135,92 €
fourniture), y compris terrassement et jointoiement [ml]	120,00 C	120,20 C	100,02 C
Terrassement, fourniture et mise en œuvre de béton 250 kg/m2 sur une	72,26 €	73,56 €	77,98€
épaisseur de 10 cm [m²]	72,20 C	73,30 €	77,50 C
Fourniture et mise en œuvre likéasphalte sur une épaisseur de 20 mm	43,62 €	44.40€	47,07€
[m²]	45,02 €	44,40 €	47,07 €
Terrassement, fourniture et mise en œuvre d'enrobé sur trottoir (100	99,06€	100,85€	106.90 €
kg/m2) [m²]	99,00 €	100,05 €	100,90 €
Terrassement, fourniture et mise en œuvre de GNT A type 0/20 Type	62,08 €	63,19€	66,99€
0/20 [m²]	02,00 €	03,19 €	00,99 €
Mise à la cote de regard	130,19€	132,53 €	140,48 €
Mise à la cote de bouche à clé	65,06 €	66,23€	70,20€
		•	
AIRE DE LAVAGE (NET)			
Poids lourds (> 3,5 T) forfait	13,99 €	14,24 €	15,09€
Véhicules légers et matériels divers	7,73€	7,87€	8,34€

#### TRAVAUX EFFECTUES PAR UNE ENTREPRISE

Facturation des travaux réalisés par une entreprise titulaire d'un marché de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au tarif appliqué par l'entreprise

#### **ENVIRONNEMENT - DECHETS**

COMPOSTEUR PLASTIQUE (NET)	2021	2022	2023
400 L	20,00€	20,00 €	20,00€
400 L avec Bioseau	23,00 €	23,00 €	23,00 €
600 L	25,00 €	25,00 €	25,00 €
600 L avec Bioseau	28,00 €	28,00 €	28,00 €
Extension	5,00 €	5,00€	5,00€
		•	
Bioseau seul	5.00 €	5.00 €	5.00 €

#### DECHETS POUR LES PROFESSIONNELS, PARTICULIERS ET ASSOCIATION: (NET par tonne)

Apport extérieur déchets ménagers au quai de transfert	127,99 €	130,29€	138,11 €
Mise à disposition d'un bac roulant 750 L avec traitement des emballages lors d'une manifestations			Gratuit
Mise à disposition d'un bac roulant 1000 L avec traitement du verre (lolly) lors d'une manifestations			15,00€
Mise à disposition d'un bac roulant 750 L avec traitement des ordures ménagères lors d'une manifestations			43,01 €

	2021	2022	2023	2021	2022	2023
VALORISABLES:				Po	ont bascule (/tonne) (NE	ET)
Déchets verts	9,81 €	9,96 €	6,06 €	69,52 €	70,57 €	43,30 €
Cartons	6,96 €	7,07 €	11,48 €	69,52 €	70,57 €	191,35 €
Bois	9,81 €	9,96 €	30,74 €	69,52 €	70,57 €	102,45 €
Ferraille	9,81 €	9,96 €	6,52 €	69,52 €	70,57 €	313,41 €
Plastique Dur			25,07 €			313,41 €
Mobilier			Gratuit			Gratuit

	2021	2022	2023	2021	2022	2023
NON - VALORISABLES :					Pont bascule (NET)	
Tout – venant	43,05€	43,69 €	46,31 €	144,54 € / tonne	146,71 € / tonne	155,51 € / tonne
Gravats	18,04 €	18,31 €	19,41 €	14,14 € /tonne	14,35 € /tonne	15,21 € /tonne
Toxique 1 (/kg)			1,17 au Kg	3,80 € /tonne	3,86 € /tonne	

	2021	2022	2023
REDEVANCE SPECIALE :			
1 collecte hebdomadaire	26,59 €	26,98 €	30,00 €
2 collectes hebdomadaires	30,38 €	30,84 €	34,00 €
Tri sélectif	2.00 €	2.03€	3.00 €

#### DEPOT ILLICITE ORDURES MENAGERES SUR LA VOIE PUBLIQUE\*

	2021	2022	2023
Tarif pour un dépôt illicite	Infraction	on prévue par le cod	e pénal
ram pour un depot miche	(amende de 2è	me classe : 35 euros	à titre indicatif)

<sup>\*</sup> Pouvoir de police du Maire, transféré au Président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

CARTE D'ACCES AUX DECHETTERIES*	2021	2022	2023
Nouvelle carte d'accès aux déchetteries en cas	10.00 €	10.00 €	10.00 €
de perte, de vol ou de détérioration	10,00 €	10,00 €	10,00 €

### S.P.A.N.C.

	2021	2022	2023
CONTRÔLE INSTALLATION EXISTANTE	95,00 €	95,00€	95,00€
CONTRÔLE INSTALLATION NEUVE	124,00 €	126,00 €	
CONTRÔLE INSTALLATION NEUVE ETUDE DE CONCEPTION			55,00€
CONTRÔLE INSTALLATION NEUVE LORS DE LA REALISATION DES TRAVAUX			75,00 €
CONTRÔLE EN CAS DE VENTE D'IMMEUBLE	156,00 €	158,00 €	162,00 €
DEPLACEMENT FORFAITAIRE DU TECHNICIEN SANS CONTRÔLE	37,00 €	38,00€	40,25€

#### **ECONOMIE**

Parcellaire parcs d'activités tertiaires et industrielles (à titre indicatif) Prix par m² (HT)	2021	2022	2023
Route des Mollans			30,00 €
Bertraie - Aubrière	3,13 €	11,00 €	13,00 €
Espérance - Z.I. Ouest	4,20 €	11,00 €	13,00 €
	50,00 € en	50,00 € en	
Paulovard de l'Europe	front de zone	front de zone	50,00€
Boulevard de l'Europe	40,00 € en	40,00 € en	50,00 €
	fond de zone	fond de zone	

#### Observations:

Les réservations, écrites, conclues sur la base d'un tarif précédent demeurent valables pour une période maximum de 6 mois, nécessaires à la réalisation de l'acte.

DIVERS	2021	2022	2023
Vente d'herbe (l'hectare / an) (HT)	95,35 €	96,78€	102,58 €

#### **MAISONS DE SANTE**

LA FLECHE (site au 12 rue du Petit Renard - Ex maternité), LA CHAPELLE D'ALIGNE, BAZOUGES-CRE SUR LOIR, VILLAINES-SOUS-MALICORNE

Praticiens conventionnés secteur 1 *	2021	2022	2023
Loyer (par m² par mois NET)	7,79€	7,90 €	8,38€
Charges (par m² par mois NET)	1,88 €	1,91 €	2,03€
Praticiens conventionnés secteur 2 ou non conventionnés *			

Loyer (par m² par mois NET)	10,74 €	10,90 €	11,56 €
Charges (par m² par mois NET)	1,88 €	1,91 €	2,03€

#### LA FLECHE (site au 10 rue du Petit Renard)

Praticiens conventionnés secteur 1 *	2021	2022	2023
Loyer (par m² par mois HT)	6,50 € HT	6,58 € HT	6,97 € HT
Charges (par m² par mois HT)	1,57 € HT	1,59 € HT	1,69 € HT

#### Praticiens conventionnés secteur 2 ou non conventionnés \*

Loyer (par m <sup>2</sup> par mois HT)	8,95 € HT	9,08 € HT	9,62 € HT
Charges (par m² par mois HT)	1,57 € HT	1,59 € HT	1,69 € HT

<sup>\*</sup> Le loyer et les charges sont fixés <u>forfaitairement</u> et révisés annuellement de plein droit à la date du 1 er janvier en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE ou de tout autre indice qui pourrait lui être substitué par voie législative ou règlementaire. L'indice de référence à retenir est le dernier indice paru publié connu à la date du 1er janvier.



Coworking (max.19 pers.)

Bureau de réception - par journée

Accès vidéoprojecteur et écran - par journée

parrainage d'un nouveau coworker à l'année

### **COGITO**

2021

20,83 €

36,67 €

Gratuite

5,00€

20,83€

36,67 €

5,00€

Gratuite

20,83€

36,67 €

Gratuite

5,30€

2022

2023

	HT	HT	HT
Espace Coworking - par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)	5,00€	5,00 €	5,00€
Espace Coworking - par journée	8,33 €	8,33 €	8,33 €
Espace Coworking - par année	45,83 €	45,83 €	50,00€
Grande salle de réunion (max.19 pers.)	2021	2022	2023
, , ,	HT	HT	HT
Salle de réunion 19 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)	62,50 €	62,50€	62,50€
Salle de réunion 19 pers par journée	104,17 €	104,17 €	104,17 €
Salle de réunion - pour les opérations portées par ou en partenariat avec la Communauté de Communes	Gratuite	Gratuite	Gratuite
		<u>.</u>	
Petite salle de réunion (max.10 pers.)	2021	2022	2023
Petite salle de réunion (max.10 pers.)	<b>2021</b> HT	<b>2022</b> HT	<b>2023</b> HT
Petite salle de réunion (max.10 pers.)  Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)			
· · · ·	HT	HT	HT
Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)	HT 20,83 €	HT 20,83 €	HT 20,83 €
Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ) Salle de réunion 10 pers par journée	HT 20,83 € 36,67 €	HT 20,83 € 36,69 €	HT 20,83 € 36,69 €
Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)  Salle de réunion 10 pers par journée  Accès vidéoprojecteur et écran - par journée  Salle de réunion 10 pers pour les opérations portées par ou en partenariat avec la	HT 20,83 € 36,67 € 5,00 €	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 €	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 €
Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)  Salle de réunion 10 pers par journée  Accès vidéoprojecteur et écran - par journée  Salle de réunion 10 pers pour les opérations portées par ou en partenariat avec la	HT 20,83 € 36,67 € 5,00 €	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 €	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 €
Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ) Salle de réunion 10 pers par journée Accès vidéoprojecteur et écran - par journée Salle de réunion 10 pers pour les opérations portées par ou en partenariat avec la Communauté de Communes	HT 20,83 € 36,67 € 5,00 € Gratuite	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 € Gratuite	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 € Gratuite
Salle de réunion 10 pers par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ) Salle de réunion 10 pers par journée Accès vidéoprojecteur et écran - par journée Salle de réunion 10 pers pour les opérations portées par ou en partenariat avec la Communauté de Communes	HT 20,83 € 36,67 € 5,00 € Gratuite	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 € Gratuite	HT 20,83 € 36,69 € 5,00 € Gratuite

Bureau de réception - par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h15 environ)

Bureau de réception - pour les opérations portées par ou en partenariat avec la Communauté de Communes et et pour 1 heure gratuite pour les coworkers à chaque



### **COGITO**

Pause-café	2021	2022	2023
	HT	HT	HT
Pause-café - par personne	4,44 €	4,51 €	4,78 €
		•	
Bureaux tertiaires	2021	2022	2023
	HT/m²/mois	HT/m²/mois	HT/m²/mois
1 <sup>ère</sup> année - par mois	9,59 €	9,73 €	10,32 €
2 <sup>ème</sup> année - par mois	10,74 €	10,90 €	11,55 €
3 <sup>ème</sup> année - par mois	12,03 €	12,21 €	12,94 €
	2021	2022	2023
	HT	HT	HT
Forfait service commun - par mois			
Comprenant accompagnement, arrivée/départ du courrier, téléphonie, internet, accès	53,28 €	54,08 €	57,32 €
let nettoyage des communs, presse			
		-	
	2004		2000
Services	2021	2022	2023
	HT	HT	HT
Affranchissement courrier	HT Tarif	HT s postaux en vig	HT ueur
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression	HT Tarifs 0,09 €	HT s postaux en vig 0,09 €	HT ueur 0,09 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression	HT Tarifs 0,09 € 0,19 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 €	HT ueur 0,09 € 0,19 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression	HT Tarifs 0,09 € 0,19 € 0,30 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression Photocopie Couleur A3 - par impression	HT Tarif: 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression Photocopie Couleur A3 - par impression Signalétique - par adhésif	HT Tarif: 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression Photocopie Couleur A3 - par impression Signalétique - par adhésif Clé (reproduction, vol, perte, non restitution) - par clé	HT Tarif: 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression Photocopie Couleur A3 - par impression Signalétique - par adhésif	HT Tarif: 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression Photocopie Couleur A3 - par impression Signalétique - par adhésif Clé (reproduction, vol, perte, non restitution) - par clé	HT Tarif: 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 €
Affranchissement courrier Photocopie N&B A4 - par impression Photocopie N&B A3 - par impression Photocopie Couleur A4 - par impression Photocopie Couleur A3 - par impression Signalétique - par adhésif Clé (reproduction, vol, perte, non restitution) - par clé Barillet (changement) - par barillet	HT Tarif: 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 € 31,97 €	HT s postaux en vig 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 € 31,97 €	HT ueur 0,09 € 0,19 € 0,30 € 0,40 € 25,57 € 44,40 € 31,97 €

#### MAISON DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

#### **LOCATION PONCTUELLE** : Amphithéâtre / Petite salle

	2021 (TVA 20 %)		2021 (TVA 20 %)		2022 (TV	/A 20 %)	2023 (TV	A 20 %)
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC		
Amphithéâtre - par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h00 environ)	64,72 €	77,67 €	65,70 €	78,83€	69,64 €	83,56 €		
Amphithéâtre - par demi-journée (si engagement locatif > 10 demi-journées par année civile)	51,33 €	61,59 €	52,10 €	62,52€	55,22€	66,27 €		
Petite salle - par demi-journée (tranche forfaitaire de 4h00 environ)	26,72 €	32,07 €	27,12 €	32,55€	28,75€	34,50 €		

#### **LOCATION LONGUE DUREE**: Salles

	2021 (TVA 20 %)		2022 (TV	/A 20 %)	2023 (TVA 20 %)	
Location inférieure à 6 mois	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Loyer (par m² par mois)	4,75 €	5,70€	4,82 €	5,78 €	5,11 €	6,13 €
Charges (par m² par mois)	2,25 €	2,70 €	2,28 €	2,74 €	2,42 €	2,90 €

	2021 (TVA 20 %)		2022 (TVA 20 %)		2023 (TVA 20 %)	
Location supérieure ou égale à 6 mois *	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Loyer (par m² par mois)	3,64 €	4,37 €	3,70 €	4,44 €	3,92 €	4,71 €
Charges (par m² par mois)	2,29 €	2,75€	2,32 €	2,79 €	2,46 €	2,96 €

<sup>\*</sup> Le loyer et les charges sont fixés <u>forfaitairement</u> et révisés annuellement de plein droit à la date du 1 *er* janvier en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE ou de tout autre indice qui pourrait lui être substitué par voie législative ou règlementaire. L'indice de référence à retenir est le dernier indice paru publié connu à la date du 1 er janvier.

Rappel : une location gratuite de l'Amphithéâtre par année civile est accordée :

- 1 Aux locataires permanents de la M.E.F.E.
- 2 Pour les Assemblées Générales (associations, clubs sportifs...)

#### PRESTATIONS PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

	2021	2022	2023
Déplacement de l'astreinte - Forfait	60,00€	60,00€	60,00€
Prestations réalisées par le personnel communautaire catégorie C - Coût horaire		28,23€	29,92 €
Prestations réalisées par le personnel communautaire catégorie B - Coût horaire		32,47 €	34,42 €
Prestations réalisées par le personnel communautaire catégorie A - Coût horaire		36,95€	39,17 €
Prestations réalisées par le personnel de restauration et de réceptions - Coût horaire	22,00€	22,33 €	23,67 €

#### **ANIMATION SPORTIVE**

Prix NET	2021	2022	2023
Prestation pour les associations et les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Fléchois / heure	32,58 €	33,06 €	35,05 €
Prestation pour A.L.S.H. (pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Fléchois) / heure	gratuit	gratuit	gratuit
Prestation pour les A.L.S.H., les associations et les collectivités territoriales (hors Pays Fléchois) / heure	53,84 €	54,64 €	57,92 €
Carte atout jeune	25,00€	25,00€	30,00 €

#### **ESPACE MULTIMEDIA**

	2021	2022	2023
Carte « MULTIMEDIA » (valable un an de date à date) - Adhésion pour résidents de la Communauté de communes du Pays Fléchois (sur justificatif de domicile)	15,00€	15,00€	15,00 €
Carte « MULTIMEDIA » (valable un an de date à date) - Adhésion pour les résidents hors de la Communauté de communes du Pays Fléchois (sur justificatif de domicile)	15,00€	30,00€	30,00 €
Carte « MULTIMEDIA » (valable un an de date à date) - Adhésion pour les demandeurs emplois, RSA, étudiants, mineurs résidents ou non sur la Communauté de communes du Pays Fléchois (sur justificatif administratif)	15,00€	Gratuit	Gratuit

### **ESPACE GAMBETTA - POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.)**

Prix NET	2021	2022	2023
Location Salle de réunion - Forfait location d'une demi-journée	67,18€	68,19€	72,28 €
Location Salle de réunion - Forfait location d'une journée	134,38 €	136,40 €	144,58 €

#### **DIVERS**

Prix NET	2021	2022	2023
Non restitution de la clé Winkhaus	50,00€	50,00€	50,00€



# ACCUEILS DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX Tarifs 2022-2023

Tarifs votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 23/06/2022 (pour mémoire)

Catégories	Taux d'effort familles de la CCPF	Tarif minimum familles de la CCPF	Tarif maximum familles de la CCPF	Tarif familles domiciliées hors CCPF
<b>MERCREDI</b> 1/2 journée avec repas	0,88%	5,25€	13,23 €	14,23€
MERCREDI 1/2 journée sans repas	epas 0,75%		11,18 €	12,18€
PETITES VACANCES journée ou 1/2 journée avec repas	1,06%	5,25€	15,91 €	16,91 €
PETITES VACANCES journée ou 1/2 journée sans repas	0,92%	3,15€	13,86 €	14,86€
ÉTÉ (tarif journée) Forfait de 4 ou 5 jours par semaine	1,06%	5,25€	15,91 €	16,91 €
Séjours enfants 3-11 ans	1,51%	9,45€	22,68 €	31,50 €
Séjours adolescents 11-18 ans	2,61%	15,75€	39,22 €	49,35€
Séjour Défi de l'Alliance	1,51%	9,45 €	22,68 €	31,50 €

25% de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> enfant sur les mêmes jours de fréquentation.

Tarif au taux d'effort pour les agents des communes de la COPF et du CCAS domiciliés hors de la CCPF

Tarif maximum de la CCPF pour les organismes d'accueil de la CCPF

Tarif minimum pour les enfants de l'IME de la Flèche

Tarif minimum pour les gens du voyage

#### **CENTRE D'HEBERGEMENT EDUCATIF ET SPORTIF (1/4)**

L'accès aux salles de réunion ainsi qu'aux équipements sportifs est gratuit dès que le groupe est hébergé (hormis le Centre Aquatique L'îlébulle) Valable uniquement pour les structures à but non lucratif.

		2021 (	TVA 10 %)	2022 (	ΓVA 10%)	2023 (T	VA 10%)
NUITEE		HT	arrondisTTC	HT	arrondisTTC	<u>HT</u>	TTC
Structure à but	Nuitée/personne	20,27 €	22,30 €	20,27 €	22,30 €	21,28 €	23,41 €
non lucratif	Nuitée chambre individuelle	32,48 €	35,70 €	32,48 €	35,70 €	34,08 €	37,49 €
			<u> </u>				,
	Nuitée/personne	30,08€	32,00€	30,08 €	32,00€	30,55 €	33,60 €
	Nuitée/personne chambre individuelle	47,19€	51,00€	47,19€	51,00€	48,68 €	53,55 €
Structure commerciale	Période événementielle <sup>1</sup> :		•		•		
Commerciale	Nuitée/personne	50,90€	55,00€	50,90 €	55,00€	52,50 €	57,75
	Nuitée/personne chambre individuelle	64,79 €	70,00€	64,79€	70,00€	66,82 €	73,50
à l'occasion des	24h du Mans moto, auto, GP moto, Le Mans Classic						
				2022 (	ΓVA 10%)	•	VA 10%)
	12.4.	i		HT	TTC	<u>HT</u>	TTC
SSIAP	Coût par personne - par nuit			3,05 €	3,36 €	3,20 €	3,52 €
		2021 (	TVA 10 %)	2022 (	ΓVA 10%)	2023 (T	VA 10%)
RESTATIONS	COMPLEMENTAIRES	HT	arrondisTTC	HT	arrondisTTC	HT	TTC
	Petit déjeuner	3,80 €	4,20 €	3,80 €	4,20 €	4,01 €	4,41
	Petit déjeuner écoles - centres de vacances	2,49 €	2,70 €	2,49 €	2,70 €	2,58 €	2,84
	Croissant	0,93 €	1,00€	0,93 €	1,00 €	1,36 €	1,50 €
	Déjeuner ou dîner (avec hébergement)	8,98 €	9,80€	8,98 €	9,80 €	9,35 €	10,29
	Déjeuner ou dîner (avec hébergement) écoles - centres de vacances - enfants jusqu'à 10 ans	7,49 €	8,20 €	7,49 €	8,20 €	7,83 €	8,61
	Déjeuner ou dîner (sans hébergement)	10,83 €	11,90 €	10,83 €	11,90 €	13,64 €	15,00
	Repas gourmand (boisson non comprise)	18,05€	19,80 €	18,05€	19,80 €	20,00 €	22,00
	Cocktail dinatoire - nouveau en 2023	-	-	-	-	15,45 €	17,00
	Pension complète (dîner + nuit + petit déjeuner + déjeuner )	40,72 €	44,50 €	40,72 €	44,50 €	41,87 €	46,06
	Pension complète avec pique-nique	38,41 €	42,00€	38,41 €	42,00€	39,52 €	43,47
	Pension complète écoles - centres de vacances - enfants jusqu'à 10 ans	35,63€	39,00€	35,63€	39,00€	36,70 €	40,37
	Pension complète enfants avec pique-nique	34,25€	37,50 €	34,25€	37,50 €	35,28 €	38,81
	Pension complète chambre individuelle	51,83€	57,00€	51,83€	57,00€	53,64 €	59,00
	Pension complète nuitée chambre individuelle avec pique-nique	49,97 €	55,00€	49,97€	55,00€	51,75 €	56,93
	Pause réunion ou café d'accueil sans viennoiserie	1,85 €	2,00€	1,85 €	2,00 €	2,00 €	2,20 €
	Pause réunion ou café d'accueil avec viennoiserie	2,78 €	3,00€	2,78 €	3,00 €	3,00 €	3,30 €
	Collation	2,78 €	3,00 €	2,78 €	3,00 €	2,83 €	3,11 €
	Pique-nique	6,57 €	7,20 €	6,57 €	7,20 €	6,87 €	7,56 €
	Pique-nique enfants écoles - centres de vacances enfants jusqu'à 10 ans	4,72 €	5,20 €	4,72 €	5,20 €	4,96 €	5,46 €
	Mise à disposition cuisine/repas <sup>2</sup>	185,09€	200,00 €	185,09€	200,00€	190,91 €	210,00
	Supplément repas spécifique	3,33 €	3,60 €	3,33 €	3,60 €	3,39 €	3,73 €

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conditions : réservation par une structure (particuliers exclus) avec présence d'un professionnel en cuisine.

### CENTRE D'HEBERGEMENT EDUCATIF ET SPORTIF (2/4)

	2	2021	2	022	20	23
BOISSONS	НТ	arrondisTTC	HT	arrondis TTC *	нт	ттс
Vin d'honneur	3,05 €	3,65€	3,05 €	3,65€	3,19 €	3,83 €
Vin d'honneur "gourmet"	4,33 €	5,20€	4,33 €	5,20€	4,55 €	5,46 €
Boisson gazeuse (25 cl)	1,85 €	2,00€	1,85€	2,00€	1,88 €	2,07€
Jus d'orange (litre)	5,65€	6,20€	5,65€	6,20€	5,84 €	6,42 €
Eau pétillante Cristaline (1,5l)	3,33 €	3,65 €	3,33 €	3,65€	3,44 €	3,78 €
Eau pétillante Badoit (1I)	4,53 €	5,00€	4,53 €	5,00€	4,71 €	5,18€
Eau plate (1,5l)	2,40 €	2,65€	2,40€	2,65€	2,49 €	2,74 €
Eau plate (0,5l)	1,38 €	1,50€	1,38 €	1,50€	1,41 €	1,55 €
Bière Heineken	2,40 €	2,80€	2,40€	2,80€	2,42 €	2,90 €
Biere Leffe	2,87€	3,40 €	2,87€	3,40 €	2,93 €	3,52 €
Cidre	7,49€	9,00€	7,49 €	9,00€	7,77 €	9,32 €
VIN (BOUTEILLE)						
Blanc Coteaux du Loir	10,26€	12,30€	10,26 €	12,30€	10,77 €	12,92 €
Blanc Jasnières	11,12 €	13,30€	11,12 €	13,30€	11,67 €	13,97 €
Rouge	8,99€	10,70€	8,99 €	10,70€	9,44 €	11,24 €
Rosé	8,57€	10,30€	8,57 €	10,30€	9,00€	10,82 €
Pétillant	10,69€	12,80€	10,69 €	12,80€	11,22 €	13,44 €

### CENTRE D'HEBERGEMENT EDUCATIF ET SPORTIF (3/4)

#### Structure à but non lucratif

	2021 (TVA 20%)		2022	(TVA 20%)	2023 (T	VA 20%)	2021 (TV	A 20%)	2022 (	TVA 20%)	2023 (TV	/A 20%)
	HT	TTC arrondis	HT	TTC arrondis	<u>HT</u>	<u>TTC</u>	HT	TTC arrondis	HT	TTC arrondis	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
SALLES DE REUNION	1/2	2 journée	1/2	2 journée	<u>1/2 jo</u>	<u>urnée</u>		journée	joi	urnée	jour	<u>née</u>
Petite salle 38 m²	39,02 €	47,00 €	39,02 €	47,00€	41,13 €	49,35 €	61,08€	73,00€	61,08€	73,00€	63,88 €	76,65 €
Grande salle 68 m² / salle de détente	52,60€	63,00€	52,60€	63,00€	55,13 €	66,15 €	87,37 €	105,00€	87,37 €	105,00€	91,88€	110,25 €

#### Structure commerciale

	2021	(TVA 20%)	2022	(TVA 20%)	2023 (T	VA 20%)	2021 (TV	A 20%)	2022 (	TVA 20%)	2023 (TV	/A 20%)
	HT	TTC arrondis	HT	TTC arrondis	ht	ttc	HT	TTC arrondis	HT	TTC arrondis	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
SALLES DE REUNION	1/2	2 journée	1/2	2 journée	<u>1/2 jo</u>	<u>urnée</u>		journée	joi	urnée	<u>jour</u>	née
Petite salle 38 m <sup>2</sup>	95,87 €	115,00€	95,87 €	115,00€	100,63 €	120,75 €	173,90€	208,00 €	173,90€	208,00€	182,00€	218,40 €
Grande salle 68 m² / salle de détente	121,32 €	145,00€	121,32 €	145,00€	126,88 €	152,25 €	243,48 €	292,00€	243,48 €	292,00€	255,50€	306,60 €

DIVERS	2021 (TVA 20%)		2022	? (TVA 20%)	2023 (TVA 20%)		
DIVERS	HT	TTC arrondis	HT	TTC arrondis	<u>HT</u>	<u>TTC</u>	
Lavage/ linge (monnayeur)	4,41 €	5,30€	4,41€	5,30€	4,58 €	5,49 €	
Séchage linge (monnayeur)	4,33 €	5,20€	4,33 €	5,20€	4,48 €	5,38 €	

Lors de formations organisées par le CNFPT pour les personnels relevant des communes du Pays Fléchois et de la communauté de communes, l'accès aux salles de réunion sera gratuit ; seul le prix du repas sera facturé.

### CENTRE D'HEBERGEMENT EDUCATIF ET SPORTIF (4/4)

Réservation du centre d'hébergement par une association du Pays Fléchois (1)	réduction de 5%
Réservation du centre d'hébergement par une association du Pays Fléchois pour public extérieur (2)	réduction de 10 %
Utilisation de salle de réunion par une association du Pays Fléchois (3)	gratuit
Accueil écoles, centres de vacances d'enfants jusqu'à 10 ans si - 35 personnes	1 gratuité
Accueil écoles, centres de vacances d'enfants jusqu'à 10 ans si + 35 personnes	2 gratuités
offre promotionnelle - petit déjeuner	gratuit
offre promotionnelle - vin d'honneur	gratuit

<sup>(1)</sup> sans condition minimum de réservation

- (2) à l'occasion d'une manifestation organisée par ladite association
- (3) si repas pris sur place

	2021 (TVA 20 %)		2022 (TVA 20%)		2023 (TVA 20%)	
	HT	TTC	HT	TTC	<u>HT</u>	TTC
Prestation d'animations sportives pour structures extérieures au Pays Fléchois hébergées au Centre (/ heure)		33,00 €		33,00€	-	34,65 €

	2021		2022		2023 (TVA 20%)	
	НТ	arrondis TTC	нт	arrondis TTC	нт	ттс
Clé électronique non restituée	42,42 €	50,00€	42,42€	50,00€	42,42 €	50,00€
Tarif photocopies noir et blanc (x100)	4,41 €	5,30 €	4,41 €	5,30 €	4,64 €	5,57 €

	2021		2022		2023 (TVA 20%)	
	HT	arrondis TTC	HT	arrondis TTC	<u>HT</u>	TTC
Façonnage/lit	4,50 €	5,40€	4,50 €	5,40 €	4,73 €	5,67 €

	2021		2022		2023 (TVA 20%)	
	HT	arrondis TTC	HT	arrondis TTC	<u>HT</u>	TTC
Fourniture linge de bain (1 petite + 1 grande serviette)	3,05€	3,65€	3,05€	3,65€	3,19 €	3,83 €



### TARIFS CENTRE AQUATIQUE - 01 juillet 2022 au 30 juin 2023

#### tarifs unitaires arrondis pour faciliter rendu monnaie

	tarifs unita	aires arrondis pour faciliter rendu monnaie
Tarifs votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 23/06/2022 (pour mémoire)	2022-2023	
TARIFS ANNEE SCOLAIRE		
BAIGNADE - ENTREES UNITAIRES		
Tarifs adultes - l'entrée	4,65 €	valable le jour de vente
Tarifs enfants 3 à 16 ans	3,15 €	valable le jour de vente
Tarifs enfants - 3 ans	0,00 €	valable le jour de vente
Tarif réduit (étudiant, sans emploi)	3,40 €	valable le jour de vente
Tarif handicapé adulte	3,40 €	valable le jour de vente
Tarif handicapé 3 à 16 ans	2,85 €	valable le jour de vente
Tarifs adultes spécial horaires du midi Tarifs enfants spécial horaires du midi	2,35 € 1,60 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30  50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
	1,00 €	30% du tarri dintali e valabile les faridis finardis jeddis et veridiedis de 1211 à 13130
BAIGNADE - CARTES MULTIPASS validité 1 an	25.20.6	
10 entrées MULTIPASS 3 à 16 ans	25,20 €	plusieurs passages par jour - carte non nominative
		non utilisable lors des événementiels
adultes 10 entrées MULTIPASS	39,75 €	plusieurs passages par jour - carte non nominative
		non utilisable lors des événementiels
10 entrées handicapé adulte	34,35 €	valable le jour de vente
10 entrées handicapé 3 à 16 ans	28,45 €	valable le jour de vente
PASS BAIGNADE validité à partir de la date d'achat		
adultes pass trimestriel nominatif illimité <b>nouveauté</b>	48,00 €	non utilisable lors des événementiels base 4 bains/mois x 4€ X 3 n
adultes pass annuel nominatif illimité nouveauté	192,00€	non utilisable lors des événementiels base 4 bains/mois x 4€ X 12 n
BAIGNADE - PASS TRI'BULLE validité 2 ans		
Pass 24 entrées (famille de 4 personnes)	66,80 €	sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
Pass 30 entrées (famille de 5 personnes et +)	83,60 €	sur présentation de l'avis d'imposition ou livret de famille
chaque passage deduit le capital d'une entree		
BAIGNADE - ENTREES A L'HEURE		
Carte bassin de 10 heures	41,80 €	temps débité dès le passage en tripode
Carte bassin de 20 heures	65,40 €	
Carte bassin 10h = 11h		temp débité dès le passage du tripode offre de 10 % du temp pour préparation vers les bassins
ou 20h = 22h Personne à Mobilité Réduite		temp debite des le passage du dipode offie de 10 % du temp pour préparation vers les dassins
ESPACE FORME + BAIGNADE		
Abonnement 6 mois 24 entrées	115,90 €	1 passage par jour valable pour 2 personnes de même famille (livret, attestation pacs) à partir de 14 ans accompagné d'un adulte majeur - sur présentation d'un certificat médical
Abonnement 12 mois 30 entrées	160,90 €	
entrée unitaire	8,85 €	valable le jour de vente
Tarifs spécial horaires du midi	4,45 €	50% du tarif unitaire valable les lundis mardis jeudis et vendredis de 12h à 13h30
OFFRES PARRAINAGE ET FIDELITE	7,73 0	
	rrain 136.75 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées pa	rrain 136,75 € 136,75 €	offre accordée au parrain et au parrainé dans la limite de 2 abonnements forme par an
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées pa		offre accordée au parrain et au parrainé dans la limite de 2 abonnements forme par an
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par	136,75 € 0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées pa pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes	rainé <b>136,75 €</b>	offre accordée au parrain et au parrainé dans la limite de 2 abonnements forme par an  dans la limite des places disponibles—  suppression
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées pa pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES	136,75 € 0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-cenfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES	136,75 € 0,00 € 0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent	136,75 € 0,00 € 0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent	136,75 €  0,00 €  0,00 €  sissage 80,95 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement par le l'étail pour 1 parrainage sur le même abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'utilité 5 locations offertes pour tout réabonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent tris	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  80,95 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent tris	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 € 232,90 €  année  80,95 € 232,90 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 € 232,90 €  80,95 € 232,90 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €  232,90 €  232,90 €  80,95 €  80,95 €  80,95 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement space forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent trir  perfectionne  trir  aqu  trir  à la	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 € 232,90 €  80,95 € 232,90 €  80,95 € 232,90 €  11,65 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir  perfectionne  trir  à la  aquatraining	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €  138,95 €  232,90 €  14,65 €  11,65 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir  perfectionne  trir  à la  aquatraining	33,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €  232,90 €  232,90 €  11,65 €  80,95 €  30,95 €  30,95 €  30,95 €  30,95 €  30,95 €  30,95 €  30,95 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir  perfectionne  trir  à la  aquatraining	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €  138,95 €  232,90 €  14,65 €  11,65 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir  perfectionne trir  à la aquatraining trir	ainé 136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €  232,90 €  232,90 €  11,65 €  (velo)  nestre année 232,90 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent tris  perfectionne tris  aquaphotie / apprent tris  aquaphotie / apprent tris  perfectionne tris  aquaphotie / apprent des l'apprent tris  aquaphotie / apprent des l'apprent de	ainé 136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 €  232,90 €  232,90 €  232,90 €  11,65 €  (velo)  nestre année 232,90 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par par l'utilité 5 locations offertes pour tout réabonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir  perfectionne trir  à la aquatraining trir  ENFANTS  éveil aque trir	arainé	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent tris  perfectionne tris  à la aquatraining tris  ENFANTS  éveil aque tris  apprent	arainé 136,75 € 0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent tris  perfectionne tris  à la aquatraining tris  ENFANTS  éveil aque tris  apprent	136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  80,95 € 232,90 €  80,95 € 232,90 €  11,65 €  (vélo) 80,95 € 232,90 €  11,65 €  11,65 €  11,65 €  11,65 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent tris  perfectionne tris  à la aquatraining tris  ENFANTS  éveil aque tris  apprent	136,75 €   0,00 €   0,00 €     0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent tris  perfectionne tris  a quatraining tris  ENFANTS  éveil aqui  tris  apprent  tris  perfectionne tris	3136,75 €  0,00 €  0,00 €  0,00 €  30,95 €  3136,75 €  0,00 €  30,95 €  3136,75 €  30,95 €  3136,75 €  30,95 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €  3136,75 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphobie / apprent trir  perfectionne trir  à la aquatraining trir  ENFANTS  éveil aque trir  apprent trir  perfectionne trir  perfectionne trir  perfectionne trir  perfectionne trir  perfectionne trir  perfectionne trir  apprent trir  apprent trir  perfectionne trir	aisage   0,00 €   0,	dens in limite des places disponibles—  suppression
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent trir  perfectionne trir  aquatraining trir  ENFANTS  éveil aque trir  apprent trir  perfectionne trir  Location aquabike les 25 mn (à partir de 14 ans)	136,75 €   0,00 €   0,00 €     0,00 €	
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent trir  perfectionne trir  aquatraining trir  ENFANTS  éveil aqui trir  apprent trir  Location aquabike les 25 mn (à partir de 14 ans)  carte 10 locations aquabike de 25 mn (à partir de 14 ans)	aisage   0,00 €   0,	dens in limite des places disponibles—  suppression
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent trir  perfectionne trir  aquatraining trir  ENFANTS  éveil aquatraining trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  cappent trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  apprent trir  cappent trir  perfectionne trir  apprent trir  apprent trir  carte 10 locations aquabike de 25 mn (à partir de 14 ans)  ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES	136,75 €   0,00 €   0,00 €     0,00 €	dens in limite des places disponibles—  suppression
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  aquaphoble / apprent trir  perfectionne trir  aquatraining trir  ENFANTS  éveil aqui trir  apprent trir  perfectionne trir  Location aquabike les 25 mn (à partir de 14 ans)  carte 10 locations aquabike de 25 mn (à partir de 14 ans)  ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES  CCPF + UTILISATEURS CHES	aissage   80,95 € 232,90 €   80,95 € 232,90 €   11,65 €   12,65 € 232,90 €   11,65 €   134,70 €	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion-annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  ADULTES  aquaphobie / apprent tris  perfectionne tris  aquatraining tris  ENFANTS  éveil aqui tris  apprent tris  perfectionne tris  controlle de l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion-annuelle aux activités-enfants et adultes  aquaphobie / apprent tris  perfectionne tris  apprent tris  Location aquabike les 25 mn (à partir de 14 ans)  carte 10 locations aquabike de 25 mn (à partir de 14 ans)  ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES  CCPF + UTILISATEURS CHES  par ligne d'eau à l'heure sans surveillance	136,75 €   0,00 €   0,00 €     0,00 €	dens in limite des places disponibles—  suppression
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  aquaphoble / apprent trir  perfectionne trir  à la aquatraining trir  ENFANTS  éveil aque trir  apprent trir  perfectionne trir  capprent trir  apprent trir  apprent trir  capprent trir  perfectionne trir  apprent trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  apprent trir  ap	aissage   80,95 € 232,90 €   80,95 € 232,90 €   11,65 €   12,65 € 232,90 €   11,65 €   134,70 €	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  [facturation mensuelle]
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion-annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  ADULTES  aquaphobie / apprent tris  perfectionne tris  aquatraining tris  ENFANTS  éveil aqui tris  apprent tris  perfectionne tris  controlle de l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion-annuelle aux activités-enfants et adultes  aquaphobie / apprent tris  perfectionne tris  apprent tris  Location aquabike les 25 mn (à partir de 14 ans)  carte 10 locations aquabike de 25 mn (à partir de 14 ans)  ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES  CCPF + UTILISATEURS CHES  par ligne d'eau à l'heure sans surveillance	anié	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  ADULTES  AULTES  AUL	anié	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  [facturation mensuelle]
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  AUULTES  A	arainé	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  facturation mensuelle  facturation mensuelle
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  ADULTES  AUBLIES  A	arainé	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  facturation mensuelle  facturation différée
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  AUULTES  AQUAPhobie / apprent trir  aquatraining trir  aquatraining trir  ENFANTS  Éveil aquatrir  trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  Apprent trir  ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES  CCFF + UTILISATEURS CHES  par ligne d'eau à l'heure sans surveillance utilisation grand bassin: par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance) utilisation petit bassin: par séance (avec prestation ou surveillance) par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance) par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance) par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)	arainé	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  facturation mensuelle  facturation mensuelle
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités-enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  ADULTES  AUULTES  A	arainé	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  facturation mensuelle  facturation différée
-15% sur l'abonnement forme 12 mois 30 entrées par pour 1 parrainage sur le même abonnement par l'abonnement par l'abonnement par l'abonnement espace forme  Accès gratuit aux événementiels pour toute adhésion annuelle aux activités enfants et adultes  ACTIVITES  ADULTES  ADULTES  AUULTES  AQUAPhobie / apprent trir  aquatraining trir  aquatraining trir  ENFANTS  Éveil aquatrir  trir  perfectionne trir  apprent trir  perfectionne trir  Apprent trir  ACCES CLUBS ASSOCIATIONS ET STAGES  CCFF + UTILISATEURS CHES  par ligne d'eau à l'heure sans surveillance utilisation grand bassin: par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance) utilisation petit bassin: par séance (avec prestation ou surveillance) par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance) par ligne d'eau à l'heure (sans surveillance) par ligne d'eau à l'heure (avec prestation ou surveillance)	arainé	maintien du tarif (activité qui s'essoufle)  facturation mensuelle  facturation différée

ΕV	FNF	MENTIELS			
		spéciales (hors des heures d'ouverture habituelles)			
3011	ices .	tarif entrée - de 16 ans	5.00 €	pas de hausse car impact négatif s	cur la fréquentation
┢		tarif 16 ans et +	5,00 €	pas de hausse car impact négatif s	
<b>.</b>			5,00 €	pas de nausse car impact negatir s	ur ia rrequentation
aut		vènements		<u> </u>	
_		halloween enfant (sauf détenteur d'un abonnement)	5,00 €	tarif unique enfant et adulte pas d	e hausse
		halloween adulte (sauf détenteur d'un abonnement)	5,00 €	tarif unique enfant et adulte pas o	de hausse
		prestation lors d'une animation (ex : massage)	7,00 €	pas de hausse car impact négatif s	ur la fréquentation
GR	ROUF	PES			
		Groupes-Accueils de Loisirs-Centres de vacances Hors CCPF	2,75 €		
$\vdash$		à partir de 10 baigneurs  Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) - de 16	1,60 €		
: -		Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) - de 16  Utilisateurs CHES sur temps public (pas de réservation) + de 16	2.30 €		
<u></u>		'ES D'ENTREPRISES	2,30 €		
adı	ultes	10 entrées MULTIPASS REMISE 10% SUR MULTIPASS PUBLIC (minimum 10 achetés)	35,75 €	plusieurs passages par jour	10% de remise sur le tarif de base
for		Abonnement forme accés limité à l'espace forme 6 mois 24 entrées	104,30 €		ersonnes de même famille (livret, attestation pacs) à partir de 14 ans ur présentation d'un certificat médical
fo		Abonnement forme accés limité à l'espace forme 12 mois 30 entrées	144,80 €		ersonnes de même famille (livret, attestation pacs) à partir de 14 ans ur présentation d'un certificat médical
ΑN	ЛΙСА	LE DU PERSONNEL - 1 carte par agent incluant les enfants			
carte	20 bair	ns agents et ayant droit communautaires et des communes membres de la CCPF	71,50 €	à chaque passage : délivrance of facturation annuelle à l'amicale	d'un badge unitaire et pointage de la carte des employés municipaux
AC	CES	GRATUITS			
		Accueils de Loisirs CCPF - Halte Garderie	0,00€	créneau réservé ou réservation tem	ps public
		Nouveaux arrivants 10 entrées	0,00€	10 entrées	
		Accompagnateur de groupe/dirigeants clubs/instituteurs/ parents accompagnateurs	0,00 €		créneaux prévus et sur réservation uniquement
_		entrée gratuite dans le cadre de la soirée Téléthon	0,00€	don versé à l'association	
<u> </u>		gratuité : entrées, abonnements, locations, lots, évènementiel et promotionnel	0,00€		
<u> </u>		conseil municipal enfants 10 bains	0,00 €		
Offre	campe	eur du camping municipal de La Flèche : 1 entrée baignade offerte pour 1 achetée	0,00€	coupon "1 gratuité" à retirer au	ı camping municipal
Offre	e campe	eur du camping municipal de La Flèche : 1 entrée forme offerte pour 1 achetée	0,00€	coupon "1 gratuité" à retirer au	ı camping municipal
		5 locations aquabike offertes	0,00€	offerts avec un réabonnement	espace forme
		accès gratuit aux évèmenentiels pour toute inscription annuelle aux activités	0,00 €	dans la limite des places dispor	nibles
<u> </u>		1 location d'aquabike offerte les mardis et vendredis midi	0,00€	créneau 12h05-12h30 ou 13h3	5-13h00 ou 13h05-13h30
MI		DISPOSITION ESPACE FORME (en dehors des ouver			
_		une heure pour groupe CCPF	40,70 €	10 personnes max + 1 encadrant	
		une heure pour groupe hors CCPF	81,45 €	10 personnes max + 1 encadrant	
DIV	VERS				
		Carte à puce	2,50 €	en cas de perte les usagers paieront	la réinitialisation de leur carte d'abonnement (coût achat 2,15 €)
A 21.2		tarif sac publicitaire	3,00 €		
_			01/01 au 31/12/2023		
CEZA		10 entrées MULTIPASS REMISE 10% SUR MULTIPASS PUBLIC (minimum 10 achetés)  Abonnement forme accés limité à l'espace forme	35,75 € 104,30 €	sur présentation carte CEZAM sur présentation carte CEZAM	10% de remise sur le tarif de base
o I		6 mois 24 entrées Abonnement forme accés limité à l'espace forme	144,80 €	sur présentation carte CEZAM	10% de remise
PASS		12 mois 30 entrées			and a second second
PASS	TIME	offre découverte 1 entrée espace forme gratuite pour 1 payante soit 2 entrées	8,85 € 10%	sur présentation guide PASSTIME (6 pendant la validité du guide	personnes maxi)
		offre permanente 10% de remise sur les <u>entrées unitaires baignade</u> + espace forme et sur les abonnements espace forme	remise	persont la validite du guide	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D006** 

# OBJET : REDEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil l'arrêté préfectoral n° DIRCOL du 4 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays fléchois, derniers statuts en vigueur.

Considérant qu'un travail est en cours avec les communes membres afin de redéfinir les contours de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » ;

Considérant que la Communauté de communes est compétente sur l'ensemble du domaine routier, incluant notamment le fauchage des accotements et fossés ainsi que l'élagage des haies bordant les Voies Communales et des Chemins Ruraux, bien que ces dernières relèvent en majorité du domaine privé

Considérant qu'une convention de transfert de gestion relative à l'entretien d'une partie de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire afin de permettre à chaque commune de gérer en régie ou sur prestation externe le fauchage des accotements et des fossés ainsi que l'élagage vertical sur son territoire est prise chaque année ;

Il est proposé de retirer de l'intérêt communautaire le fauchage des accotements et fossés ainsi que l'élagage des haies bordant les Voies Communales et des Chemins Ruraux

L'intérêt communautaire de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » serait ainsi défini :

#### Sont d'intérêt communautaire :

- les voies communales
- les chemins ruraux desservant les habitations et chemins de liaison entre deux voiries d'intérêt communautaire
- les anciennes voies ferrées (Route du Miel La Flèche direction Baugé; Voie verte La Flèche / Luché Pringé; Voie verte La Flèche / Bazouges Cré sur Loir (selon plan annexé)
- le cheminement le long de l'Argance (selon plan annexé)

Le fauchage des accotements et fossés ainsi que l'élagage des haies bordant les Voies Communales et des Chemins Ruraux ne sont pas d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » ;
- ➤ De dire que les attributions de compensation des communes membres feront l'objet d'une modification afin de restituer aux communes les montants correspondants, sur le rapport de la CLECT.

#### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D006-DE

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 19/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Date d'édition : 14/12/2022 072-24120348-20221215-DAG221215D006-DE Echelle: 1/70 000e Accuse continé exécutoire - Voies vertes et Chemin de l'Argance -Auteur : A. GOBIN Réception par le préfet : 19/12/2022 Ville de LA FLECHE Service Techniques et Cadre de Vie Pays Fléchois Service SIG D102B ...D859 <u>Légende</u>: Voies vertes La Flèche - Durtal Le Lude - La Flèche - Baugé Le Lude - La Flèche - Baugé - Route du Miel Chemin de l'Argance D104 Circuit de l'Argance ••• Cheminement le long de l'Argance Routes Routes départementales Autoroute EPCI D138 IGN - ©SCAN Express 25



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN. Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Elus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D007** 

### OBJET: REALISATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL - DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT (DETR, DSIL) ET AUTRES

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le lancement de l'appel à projets commun pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au titre de l'année 2023.

La Communauté de Communes du Pays Fléchois projette de construire un bâtiment blanc sur le Parc d'activités de La Bertraie à Villaines-sous-Malicorne sur la parcelle 000 ZP 203. Cette opération, inscrite au CRTE, est susceptible d'être éligible au financement de l'État au titre de la D.E.T.R. / D.S.I.L. 2023.

À proximité de l'A11 (n°10 Nantes-Paris), à 10 minutes de La Flèche et 20 minutes de Sablé-sur-Sarthe et sur un Territoire d'Industries, ce bâtiment blanc sera construit au sein du Parc d'activités La Bertraie (Villaines-sous-Malicorne) en plein développement. On y trouve déjà de la plasturgie automobile (Vision Plast), recyclage des thermoplastiques (Indco), mécanique industrielle (Fulltech), quincaillerie industrielle (Arena quincaillerie), métallerie (MTF), outils de convoyage (A.I.D.E) pour 120 emplois et en 2022 une maroquinerie (Noras SAS) qui apportera 250 emplois sur la zone à terme.

Ce bâtiment sera disponible en crédit-bail. Ce projet a vocation à bénéficier à 20-40 emplois.

Au sein d'une surface de terrain global de 4 500 m², un bâtiment de 800m² comprendra un grand atelier d'environ 400m², un petit atelier de 200m², une surface de bureaux, salle de réunion/pause, accueil, vestiaires, sanitaires) d'environ 200m², un quai de chargement, mais également 20 places de stationnement dont deux PMR. L'ensemble de la parcelle sera clôturé et équipé d'un portail automatique. Il pourrait être également envisagé une production photovoltaïque en toiture. Le bâtiment est soumis au respect de la qualité environnementale et de la nouvelle norme thermique RE2020.

Les études menées avec le maître d'œuvre auront lieu jusqu'en février 2023. Le lancement des appels d'offres est quant à lui prévu en mars 2023. Pour ce qui est du démarrage des travaux (prévisionnel), ils sont envisagés en avril 2023 pour une fin en mars 2024 (prévisionnel également).

Le projet est ainsi estimé à 1.600.000 € HT pour les travaux et 80.000 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil de solliciter l'aide de l'État sur ce dispositif à hauteur de 50 % du montant total de la dépense prévisionnelle.

Il est précisé que cette opération sera inscrite dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (C.R.T.E.) 2023 au sein de l'axe « Le Pays fléchois, acteur de son développement économique durable et en particulier au sein du volet Le développement d'espaces d'activités économiques en Pays fléchois

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel						
Financeurs	Montant de dépenses éligibles	Montant sollicité	Taux sollicité	Statut de la demande		
DETR / DSIL 2023	1 680 000 € HT	840 000 € HT	50 %	Présente demande		
Autofinancement	/	840 000 € HT	50 %	/		
Total	1 680 000 € HT	1 680 000 € HT	100 %	/		

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil communautaire :

- > D'adopter le projet précité et de l'inscrire au budget de l'année 2023 ;
- D'attester de la compétence de la collectivité pour la réalisation des travaux ;
- D'autoriser Madame La Présidente, ou son représentant, à solliciter le concours de l'État au titre de la D.E.T.R. / D.S.I.L; ainsi que toutes autres subventions.

#### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Nicolas CHAUVIN Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022 Affichage : 12/12/2022



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS FLECHOIS

#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN. Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Elus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° DAG221215D008** 

### OBJET: OPTIMISATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX D'ETANCHEITE DU POLE PETITE ENFANCE ET DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA FLECHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS ETAT (DETR, DSIL) ET AUTRES

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le lancement de l'appel à projets commun pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au titre de l'année 2023.

Dans le cadre de son budget 2023, la Communauté de Communes du Pays fléchois envisage des travaux visant à l'optimisation énergétique et à l'étanchéité du Pôle Petite Enfance et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Ces deux sites majeurs du service public de la santé et de la petite enfance en Pays fléchois sont connus, reconnus, fortement utilisés et en perpétuelle évolution visant à l'amélioration de la qualité de service. Ils ont pris place dans des bâtiments préexistants à leur actuelle vocation depuis plus de 10 ans au sein du site de l'ancien hôpital de La Flèche.

Des travaux d'étanchéité (thermique notamment) de toiture sont devenus nécessaires à l'échelle des deux sites et en particulier pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Véritables gains énergétiques pour ce bâtiment et de confort pour ses usagers, ces travaux peuvent être également l'occasion d'engager le bâtiment dans son ensemble dans la production d'électricité par la pose de panneaux photovoltaïques en toiture (retour actualisé sur investissement en moins de 14 ans).

Le projet est ainsi estimé (estimation juin 2022) à 158 580 € HT pour l'étanchéité et 65 044 € HT pour le dispositif photovoltaïque ainsi que 6 375 € HT (estimation novembre 2023) pour la maitrise d'œuvre pour ce chantier.

Les études thermiques et photovoltaïques seront lancées au 1<sup>er</sup> semestre 2023, quant aux travaux ils pourraient être menés au cours du dernier trimestre 2023 (prévisionnel).

Il est proposé au Conseil de solliciter l'aide de l'État sur ce dispositif à hauteur de 50 % du montant total de la dépense prévisionnelle.

Il est précisé que cette opération sera inscrite dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (C.R.T.E.) 2023 au sein de l'axe numéro un « Valorisation de l'identité du Pays fléchois, enjeu d'attractivité et développement de ses services » et en particulier au sein du volet lié à la politique de santé dédiée à l'accompagnement de tous à tous les âges de la vie et au sein de l'axe numéro un « Gérer durablement les ressources » et en particulier au sein du volet « gestion raisonnée des ressources pour un avenir durable ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Montant de dépenses éligibles	Montant sollicité	Taux sollicité	Statut de la demande
DETR / DSIL 2023	230 000 € HT	115 000 € HT	50%	Présente demande
Autofinancement	/	115 000 € HT	50%	/
Total	230 000 € HT	230 000 € HT	100%	/

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le projet précité et de l'inscrire au budget de l'année 2023 ;
- > D'attester de la compétence de la collectivité pour la réalisation des travaux ;
- ▶ D'autoriser Madame La Présidente, ou son représentant, à solliciter le concours de l'État au titre de la D.E.T.R. / D.S.I.L; ainsi que toutes autres subventions.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022 Affichage : 12/12/2022



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET: PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MUTUALISATION DU SERVICE COMMUNICATION ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332, L313-1 et L542 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du Code général de la fonction publique, Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 novembre 2022,

Une convention de mise en commun de plusieurs services entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et la Ville de la Flèche a été mise en place en 2016. Afin de poursuivre ce travail de mutualisation et d'œuvrer à une clarification de la situation du service communication, qui comprend pour partie des agents municipaux et pour partie des agents communautaires, il est proposé de mutualiser intégralement ce service.

Au vu de la nature des missions de la Direction de la communication et des actions menées au titre des deux collectivités, il convient de mutualiser la direction selon les pourcentages suivants : 65 % des coûts de personnels à la charge de la ville et 35 % à la charge de la Communauté de Communes.

Parallèlement, un poste de la Communauté de Communes, auparavant rattaché à la Direction de la Communication, est redéployé à la Direction générale des services afin de travailler sur la promotion du territoire et de ses équipements. Les coûts de personnels sont mutualisés à hauteur de 50 % pour les deux collectivités.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer l'avenant à la convention de mise en commun des services afin de mettre en œuvre la mutualisation du service communication telle qu'évoquée ci-dessus;
- D'approuver la création de quatre emplois permanents à temps complet selon les modalités suivantes :

### **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, le poste est créé selon le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Ainsi, le recrutement pourra intervenir indifféremment sur les grades suivants, sans modification ultérieure du tableau des emplois : adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2ème classe ou adjoint administratif principal de 1ère classe.

Poste permanent créé (cadre d'emploi)	Temps de travail	Nbre de poste	Date d'effet
Adjoint administratif territorial	100 %	1	01/01/2023

Pour les besoins des services, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi au cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce grade et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, le poste est créé selon le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Ainsi, le recrutement pourra intervenir indifféremment sur les grades suivants, sans modification ultérieure du tableau des emplois : rédacteur ou rédacteur principal de 2ème classe ou rédacteur principal de 1ère classe.

Poste permanent créé (cadre d'emploi)	Temps de travail	Nbre de poste	Date d'effet
Rédacteur territorial	100 %	1	01/01/2023

Pour les besoins des services, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, cet emploi au cadre d'emploi de rédacteur territorial peut être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce grade et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les postes sont créés selon le cadre d'emploi des attachés territoriaux. Ainsi, le recrutement pourra intervenir indifféremment sur les grades suivants, sans modification ultérieure du tableau des emplois : attaché ou attaché principal ou attaché hors classe.

Poste permanent créé (cadre d'emploi)	Temps de travail	Nbre de poste	Date d'effet
Attaché territorial	100 %	2	01/01/2023

Pour les besoins des services, et si aucun fonctionnaire ne peut être recruté dans les conditions prévues par la loi, ces emplois au cadre d'emploi d'attaché territorial peuvent être pourvus par un agent contractuel titulaire d'un diplôme exigé pour l'accès à ce grade et rémunéré par référence à la grille indiciaire et au régime indemnitaire de celui-ci.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D009-DE

Accusé certifié exécutoire



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET: PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT AUX AGENTS

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88-1,

A l'occasion des fêtes de la fin d'année 2022 et afin de remercier les agents pour leur implication et leur investissement, il est proposé d'attribuer, dans le cadre de l'action sociale, des chèques cadeau « Anim'en Flèch » d'une valeur de 100 €.

Les agents suivants pourront en bénéficier :

- Les agents fonctionnaires, titulaires ou stagiaires, rémunérés au titre de décembre 2022.
- L'ensemble des agents sous contrats rémunérés au titre de décembre 2022, sous réserve qu'ils bénéficient d'un contrat en cours d'une durée supérieure ou égale à 1 mois.

Les agents employés au sein de la Ville de La Flèche ou de son CCAS ne pourront bénéficier que d'un seul bon d'achat, sans cumul possible.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le principe et les modalités d'attribution de bons d'achat en faveur des agents de la Communauté de Communes du Pays Fléchois;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents permettant cette attribution;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en place de cette action sociale.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Nicolas CHAUVIN Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D010-DE

Accusé certifié exécutoire



#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET: CONVENTION DE FINANCEMENT BILATERALE 2021-2023 ENTRE LA MISSION LOCALE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

La Communauté de Communes du Pays fléchois aux côtés de la Mission locale Sarthe et Loir et huit autres partenaires du territoire, sont lauréats du Projet PIC repérage Public Invisibles déposé en juin 2021.

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu décisif du plan d'investissement dans les compétences (PIC) de l'Etat, qui vise à former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes peu qualifiés.

Les publics ciblés par ce dispositif sont :

- Les jeunes de 16 à 29 ans sortis du système scolaire, diplômés ou non, en situation de NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) exclus ou en voie d'exclusion
- Les jeunes décrocheurs qu'ils soient mineurs entre 16 et 18 ans, au titre de l'obligation de formation, ou majeurs en situation de décrochage.
- Les jeunes âgés de 16-18 ans, jeunes en situation de handicap et en décohabitation / sans hébergement.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- Repérer et remobiliser les jeunes dits « invisibles » sur les territoires concernés, afin de leur permettre d'accéder à un accompagnement socio-professionnel, à une formation ou à un droit,
- Développer la démarche partenariale et territoriale par la mise en place d'actions permettant d'« aller vers » les publics non accompagnés,
- Assurer une continuité de service sur le territoire pour que l'accompagnement du jeune dans son parcours ne subisse ni de ruptures, ni de discontinuités ou d'attentes,
- Offrir un service égal et accessible à toutes et à tous sans discrimination,
- Offrir un accompagnement renforcé, en direction des publics qui rencontrent le plus de difficultés.

La convention de financement bilatérale porte sur le financement des actions menées par la Communauté de Communes du Pays fléchois au projet PIC repérage Public Invisibles du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2023.

La Mission Locale s'engage pour l'exercice du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2023 à redistribuer une part de la subvention du projet, calculée selon le nombre d'habitants de l'intercommunalité, soit au total 29 142,47€ à la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Le versement de cette subvention se fera en deux fois :

- 60% de la somme sera versé après la signature de la convention bilatérale
- Les 40% restants seront versés sous réserve d'atteinte des objectifs visés dans la convention après le bilan final prévu au 15 novembre 2023

La Communauté de Communes du Pays Fléchois s'engage en contrepartie à exercer les dépenses de fonctionnement relatives au Projet « Jeunes m'activ' », en s'appuyant sur les actions déclinées par le service Actions jeunesse et Prévention (jeunesse PIJ et CISPD).

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

> D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer cette convention.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D011-DE

Accusé certifié exécutoire

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS





# CONVENTION DE FINANCEMENT BILATERALE 2021-2023 ENTRE

### LA MISSION LOCALE SARTHE ET LOIR

Εt

### LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FLECHOIS

autorisée par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022

### Note liminaire

#### Considérant

- Que les Missions Locales, par leur niveau d'intervention, contribuent à renforcer la cohésion sociale en répondant aux besoins des jeunes en matière de formation, d'emploi, de santé, de logement ou encore de mobilité;
- Qu'elles ont su s'imposer, par leur capacité d'intervention, auprès des publics, dans le Service Public de l'Emploi conformément à l'article 5314-2 du Code du travail :
- Que les Missions Locales garantissent « l'accès au droit à l'accompagnement » comme prévu dans l'article 5131-3 du Code du travail en mettant en œuvre les actions permettant aux personnes âgées de 16 à 25 ans de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle ;
- Que les mesures d'accompagnement ont pour objet l'orientation, la qualification ou l'acquisition d'une expérience professionnelle ;
- Qu'elles ont aussi pour objet de lever les obstacles à l'embauche en développant ou restaurant l'autonomie des personnes dans la conduite de leur parcours d'insertion ;
- Que la Mission Locale Sarthe et Loir, association à but non lucratif, régie par la loi 1901, a été créée au premier Janvier 2009 ;

- Qu'elle s'inscrit, dans un partenariat local déjà existant, sur lequel elle s'appuie et auquel, elle apporte une forte plus-value, du fait de la spécificité de sa mission.

A ce titre la Mission locale s'engage déjà aux cotés de la Communauté de Communes du Pays Fléchois à :

- accueillir tous les jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion d'ordre social et/ou professionnel, résidant sur le territoire. L'accompagnement proposé réside sur un principe de libre adhésion de l'usager. Cette démarche, est régie par un diagnostic, réalisé en toute neutralité et visant à apporter une réponse adaptée aux besoins identifiés :
- o assurer une continuité de service sur le territoire pour que l'accompagnement du jeune dans son parcours ne subisse ni de ruptures, ni de discontinuités ou d'attentes ;
- o offrir un service égal et accessible à toutes et à tous sans discrimination ;
- o offrir un accompagnement renforcé, en direction des publics qui rencontrent le plus de difficultés
- o promouvoir la diversité, notamment en étant signataire de la Charte de la diversité ;
- Qu'elle intervient, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois au plus près du lieu de vie et de résidence des publics bénéficiaires ;
- -Qu'à la date du 15 juillet 2021, la Communauté de Communes du Pays Fléchois au côté de la Mission locale Sarthe et Loir et huit autres partenaires du territoire, sont lauréats du Projet PIC repérage Public Invisibles déposé en juin 2021.
- -Que dans le cadre du Projet PIC repérage Public Invisibles, il a été signé par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, la Mission Locale et huit autres partenaires du territoire, un Accord de Consortium en date du 11 octobre 2021. Et de ce fait la Communauté de Communes du Pays Fléchois au même titre que la Mission Locale Sarthe et Loir et huit autres partenaires sont membres du Consortium.
- -Que la Mission Locale Sarthe et Loir est coordinateur du Projet PIC repérage Public Invisibles.
- -Que la Mission Locale Sarthe et Loir au nom du Consortium a signé la Convention de financement du projet PIC Repérage Publics Invisibles en date du 18 novembre 2021, avec la Direction Régionale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) des Pays de la Loire.

La présente convention de financement bilatérale porte sur le financement des actions menées par la Communauté de Communes du Pays Fléchois du projet PIC repérage Public Invisibles du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2023.

Afin de formaliser ce partenariat, il est convenu les éléments suivants :

### Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir une convention de financement bilatérale dans le cadre de l'exécution du projet PIC repérage Publics Invisibles :

- La Mission Locale Sarthe et Loir, dans le cadre du Projet Publics Invisibles, en tant que coordinateur, a proposé une convention de financement bilatérale à la Communauté de Communes du Pays Fléchois.
- L'objet de cette convention est de formaliser le partenariat et les modalités de redistribution financière entre la Communauté de Communes du Pays Fléchois et l'Association Mission Locale Sarthe et Loir pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Publics « Jeunes m'activ' », du Projet Publics Invisibles de 16 à 29 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en études et n'étant pas accompagné par le Service Public de L'Emploi (SPE), sur le territoire intercommunal.
- De qualifier la nature et le périmètre des actions finançables dans le cadre du Projet « Jeunes m'activ' ».

### Article 2 – Subvention de fonctionnement et redistribution à la Communauté de Communes

Conformément et en application de l'Accord de Consortium et du Budget Prévisionnel déposé (Annexe 3) précités :

- La Mission Locale s'engage pour l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2023 à redistribuer une part de la subvention du projet, calculé selon le nombre d'habitants de l'intercommunalité, soit au total 29 142,47€ à la Communauté de Communes du Pays Fléchois.
- Le 1<sup>er</sup> versement de 60% de la somme sera versée dans les trois mois après que le coordinateur, qui est la Mission Locale, ait reçu les financements de la DREETS, soit au plus tard le 20 février 2022 ; soit un premier versement de 17 485,48€.
- Le 2<sup>ème</sup> versement des 40% restants sera versé sous réserve d'atteinte des objectifs visés dans la convention Pic Repérage invisible avec la DREETS, après que le coordinateur ait reçu le financement de la DREETS, et après le bilan final prévu au 15 novembre 2023; soit un second versement au maximum de 11 656,99€.
- La Communauté la Communauté de Communes du Pays Fléchois s'engage en contrepartie à exercer les dépenses de fonctionnement relatives au Projet « Jeunes m'activ' », en s'appuyant sur le Budget Prévisionnel déposé (annexe 3 du Projet).
- Pour rappel, dans le Budget Prévisionnel, des dépenses relatives aux actions au titre du repérage et des actions de remobilisation des jeunes sont inscrites sur les exercices budgétaires 2022 et 2023.
- Il est en particulier inscrit 7500€ de dépenses ciblées pour le Permis citoyen-actions permettant l'accès à la mobilité des jeunes.
- Ces dépenses relatives aux actions de repérage et de remobilisation des jeunes viennent en supplément de l'engagement de la communauté de communes à contribuer au projet par la valorisation et la mise à disposition d'équipements, de salles, de personnel telles que mentionnées dans la lettre d'engagement du Président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois en date du 18 juin 2021.

### Article 3 – Obligation financière de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

En référence à l'article 18 de l'Accord de Consortium, la Communauté de Communes du Pays Fléchois en tant que membre du Consortium s'engage à :

- Respecter les budgets prévisionnels sans en modifier l'affectation initialement prévue dans l'annexe N° 3 Budget prévisionnel (sauf modification substantielle validée par le COPIL) :
- o Tenir une comptabilité détaillée ;
- Rembourser intégralement au Coordinateur les dépenses ne correspondant pas aux lignes budgétaires du Projet;
- Permettre au Coordinateur de réclamer tous les fonds non-utilisés dans un délai de 15 jours après réception de la demande écrite dudit Coordinateur.

A cette fin, à chaque COPIL sera étudiée l'utilisation des fonds des membres et s'il est constaté une non-utilisation des fonds, le coordinateur pourra demander des explications voire les réclamer. La Communauté de Communes du Pays Fléchois pourra aussi le cas échéant, faire la demande écrite au coordinateur de redistribution des fonds non-utilisés. Ces fonds seront ventilés à d'autres membres du Consortium, après étude et validation en COPIL.

### Article 4 – Suivi et contrôle

- En référence à l'article 3 des dispositions générales de l'appel à projets « Repérer et mobiliser les Invisibles » et suite à l'Accord de Consortium du mois du 11 octobre 2021, la Communauté de Communes du Pays Fléchois est tenu à la mise en œuvre du Projet.
- Le Coordinateur du projet (la Mission Locale) pourra donc exercer par tout moyen, un contrôle de la bonne exécution du projet et des dépenses relatives auprès de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (en référence notamment à l'article 9 de l'Accord de Consortium):

### En matière de suivi financier :

- Faciliter la coordination financière du Coordinateur en lui fournissant toutes les pièces nécessaires dans les délais exigés par le Coordinateur et conformément aux dispositions du présent accord;
- Transmettre au Coordinateur toute information et pièce justificative (comptable et non comptable) des dépenses qu'il a supportées;
- Utiliser soit un système de comptabilité séparé soit une codification comptable adéquate de toutes les transactions relatives au Projet.

### En matière de contrôle :

- Se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par toute autorité chargée de la réalisation des contrôles nationaux;
- Communiquer au Coordinateur toute information et pièce nécessaire permettant de répondre aux demandes des corps de contrôle dans les délais requis ;

 Conserver et rendre disponible, sur demande des corps de contrôle, toute pièce relative au Projet et à sa mise en œuvre, jusqu'à la fin de la période d'engagement définie par la convention attributive de l'aide.

Toute modification des contributions donnera lieu à la signature d'un avenant annexé au présent accord.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays Fléchois en tant que membre du Consortium s'engage à nommer en interne un responsable technique, chargé de rendre compte de la réalisation au sein de sa structure des tâches lui incombant auprès du Coordinateur et notamment d'informer le Coordinateur de toutes informations issues de l'exécution du Projet, au fur et à mesure de leur réalisation. Les Membres s'engagent en outre à mettre en place des outils leur servant à actualiser régulièrement leurs contributions réciproques au sein du Projet et à transférer leurs informations aussi régulièrement que nécessaire.

De manière générale, la Communauté de Communes du Pays Fléchois s'engage à transmettre dans les meilleurs délais toutes informations et documents permettant la poursuite du Projet dans de bonnes conditions.

### <u>Article 5 – Règlement des contestations</u>

En référence à l'article 28 de l'Accord de Consortium, les Membres du Consortium privilégieront dans un premier temps le règlement amiable du ou des différends par l'intermédiaire du COPIL.

Au cas où les Membres ne parviendraient pas à résoudre leur(s) différend(s), celui-ci ou ceux-ci seront soumis soit aux instances professionnelles de conciliation, soit à l'arbitrage, soit auprès du tribunal compétent.

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fléchois Le Président de la Mission Locale Sarthe et Loir,

Michel LANGLOIS

Nadine GRELET-CERTENAIS



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET: REVERSEMENT DE SUBVENTION AU TITRE DES PARTICIPATIONS AUX DISPOSITIFS COMMUNAUTAIRES D'ANIMATION SPORTIVE – ANNEE 2022

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre des dispositifs d'animations sportives communautaires, la Communauté de Communes sollicite la participation des clubs et des associations sportives.

Afin de remercier les associations et clubs, qui permettent le bon déroulement des dispositifs, la Communauté de Communes verse une enveloppe de 1950,00 € qui sont répartis au prorata des heures d'animation proposées sur les dispositifs communautaires.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil communautaire :

- De verser une subvention d'un montant de 1950,00 € aux associations sportives ayant participé aux dispositifs communautaires d'animation sportive conformément au tableau cijoint;
- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents nécessaires.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D012-DE

Accusé certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

### **Subvention aux associations - Tickets Sport - Année 2022**

Associations		Opération Tickets Sports			Total des	Total	
ASSOCIATION / DISCIPLINE	PLINE ADRESSE V		Vacances Printemps 2022	Vacances Automne 2022	Vacances Noël 2022	heures effectuées	subventions attribuéess
Association Sportive Bellegarde Haltérophilie Club	Mr PICHON Daniel, 4, Allée de Courtanvaux - 72200 La Flèche	2	2	2	0	6	150,00€
Judo Club de la Flèche	Mr SERRARE Christophe, La petite Touche - 72800 Luché-Pringé	0	0	2	0	2	50,00€
USF Tennis de Table la Flèche	Mr FOGEL James, 67 rue Pasteur - 72200 La Flèche	4	4	4	0	12	300,00€
Association Fléchoise des Arts Martiaux, compagnie d'arc	Mme TESSIER Géraldine, Lieu-dit "Commercé" - 72200 La Flèche	0	2	0	0	2	50,00€
Boule de Fort l'amitié	Mme MARGOTIN Annie, 6 Allée de la Tour d'auvergne- 72200 La Flèche	2	2	2	0	6	150,00€
Racing club Fléchois	Mr FOSSEY Kévin - Espace Montréal BP 17 - 72201 La Flèche	0	4	4	0	8	200,00€
USF Badminton	Mr DELORME Yves, 37 bis rue Julien Lebossé - 72200 La Flèche	0	0	0	0	0	0,00 €
Viet Vo Dao	Mr MASLARD Jacky, 58,Grande rue - 49150 Clefs	0	0	2	0	2	50,00€
Karaté Shotokan Fléchois	Mr VAILLANT Alain, 24, rue Saint André - 72200 La Flèche	0	0	2	0	2	50,00€
USF Basketball	Mr COUDRIN Meddy, 6, rue des Acacias - 72200 Clermont-Créans	0	6	2	0	8	200,00€
USF Rugby	Mr LEREBOURG Mickael, 1 bis rue du camping 49430 Durtal	0	2	0	0	2	50,00€
Billard Français (société La Violette)	Mr COLAS Emmanuel 22 rue de l'Hospice - 72200 La Flèche	2	2	2	0	6	150,00€
Roller sports fléhois	Mr RIGARD Adeline, 3 chemin DIVORI, 72200 La Flèche	6	0	0	0	6	150,00€
USF Gymnastique	Mme AUBERT Emeline 14 rue des Eturcies -72200 La Flèche	0	2	0	0	2	50,00€
Squash Club Fléchois	Mr SERVAIRE Stéphane, 7 rue famille Bizot - 72200 La Flèche	0	4	4	0	8	200,00€
DSP Fitness	Mme COCAIN Bénédict, Le petit jaunay - 72270 Arthezé	4	2	0	0	6	150,00€
La Flèche Hockey club	Mr PROUVOST Gonzague, 4 allée du Boir - 72200 La Flèche	0	0	0	0	0	0,00€
	Total heures	20	32	26	0	78,0	1 950,00 €

Attribution de la subvention selon le nombre d'heures d'animation effectuées des différents dispositifs d'animation de la Communauté de communes du Pays Fléchois



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : <b>09/12/2022</b> Élus en exercice : <b>45</b>	Absents excusés : - M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30 Élus absents : 15 Pouvoirs : 10 Votants : 40	<ul> <li>M. LANGLOIS (pouvoir à M. CHAUVIN)</li> <li>M. LANGLOIS (pouvoir à M. BOIS)</li> <li>Mme HERVE (pouvoir à M. CHALIGNE)</li> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### **OBJET: ADHESION AU CEREMA**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema :

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permettrait notamment à la Communauté de Communes du Pays Fléchois :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la Communauté de Communes participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 0.05 € par habitant (strate de 10 001 à 39 999 hab.) avec un abattement de 50 % sur le montant issu du barème applicable en année pleine, au titre de l'année 2023.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la Communauté de Communes du Pays Fléchois en matière de transition écologique, politiques foncières durables, de maitrise des consommations d'énergies ou d'optimisation des routes et infrastructures, il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la Communauté de Communes dans le cadre de cette adhésion.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022, il est proposé de désigner Madame Carine MENAGE pour représenter la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Fléchois auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction;
- De régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée;
- De désigner Madame Carine MENAGE, pour représenter la Communauté de Communes du Pays Fléchois au titre de cette adhésion;
- D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D013-DE

Accusé certifié exécutoire



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

#### **OBJET: ACQUISITION DE LA PARCELLE ZM 345 A LA SCI DU BOIS**

La Communauté de Communes du Pays Fléchois a réalisé une extension au bâtiment relais construit il y a quelques années pour l'entreprise MPPL afin de faire face à l'activité croissante de cette entreprise et faciliter ainsi son développement économique.

Cette extension a été réalisée en partie sur une parcelle appartenant à la SCI du Bois parcelle ZM 211. Afin de signer l'avenant au crédit-bail qui intègre cette extension au crédit-bail initial conclu avec l'entreprise le 6 janvier 2014, il convient à la Communauté de Communes d'acquérir la parcelle qui accueille l'extension.

Après division parcellaire de la parcelle ZM 211 propriété de la SCI des bois, la Communauté de communes fera l'acquisition de la nouvelle parcelle numérotée ZM345, le reste de la parcelle numérotée ZM 346 restant propriété de la SCI Des Bois.

La transaction est envisagée moyennant la somme forfaitaire et symbolique de 10 € pour la parcelle ZM345 d'une surface de 2 313 m².

Après avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire :

D'accepter l'acquisition du foncier désigné ci-après, moyennant le prix de 10 € net vendeur La Flèche

Parcelle	Surface	Description
ZM345	2313 m <sup>2</sup>	Terrain

D'autoriser Madame La Présidente, ou son représentant, à signer l'acte, et toute pièce nécessaire à la réalisation de cette vente.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance, La Présidente,

Nicolas CHAUVIN Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D014-DE

Accusé certifié exécutoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Commune : Section : ZM Feuille(s) : 000 ZM 01 LA FLECHE (154) Qualité du plan : Plan régulier avant EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 20/03/1980 Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3911C Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Document vérifié et numéroté le 21/09/2022 Date de l'édition : 21/09/2022 A LE MANS Support numérique : ----Par PHILIPPE CROIX INSPECTEUR Signé D'après le document d'arpentage dressé Par AIR ET GEO (2) LE MANS Réf.: 33 avenue du Général de Gaulle 72038 LE MANS cedex 9 Téléphone : 02 43 83 44 84 sdif.sarthe@dgfip.finances.gouv.fr 330 346

185

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-247200348-20221215-DAG221215D014-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 19x12/2022

339



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : <b>09/12/2022</b> Élus en exercice : <b>45</b>	Absents excusés : - M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30 Élus absents : 15 Pouvoirs : 10 Votants : 40	<ul> <li>M. LANGLOIS (pouvoir à M. CHAUVIN)</li> <li>M. LANGLOIS (pouvoir à M. BOIS)</li> <li>Mme HERVE (pouvoir à M. CHALIGNE)</li> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

#### **OBJET: AVENANT AU CREDIT-BAIL MPPL**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil les délibérations DAG130321D012 du 21 mars 2013 et DAG131010D006 du 10 octobre 2013 validant le crédit-bail immobilier entre la Communauté de Communes du Pays fléchois et l'entreprise MPPL sur la parcelle cadastrée ZM 330 pour un montant de loyer basé sur la somme de 3 611,90 € sur 20 ans à compter du 1er janvier 2013.

La Communauté de Communes du Pays fléchois a réalisé une extension au bâtiment relais sur la parcelle cadastrée ZM 345, représentant une surface de 2 313 m², construit il y a quelques années pour l'entreprise MPPL, pour faire face à l'activité croissante de cette entreprise fléchoise, dans le but de faciliter son développement et la perspective de créer des emplois et augmenter la richesse fiscale.

Le montant de l'opération immobilière s'élève à 963 936 € HT et a bénéficié d'une participation financière de 423 193 €. Il y a donc lieu de calculer le montant de la mise à disposition sur la somme arrondie de 541 000 € HT.

Ainsi conformément à l'accord avec l'entreprise MPPL, le loyer mensuel de l'avenant qui vient en complément du crédit-bail initial s'élèverait à la somme de 3 166,98 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et allant jusqu'au 31 décembre 2035 et la levée d'option d'achat finale s'élèverait à 2 000 € HT.

La levée d'option d'achat finale prévoit l'acquisition du terrain des parcelles cadastrées ZM 330 et ZM 345 d'une superficie totale de 13 462 m² selon bornage.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De conclure un avenant au crédit-bail sur 15 ans avec la société MPPL selon les conditions sus-mentionnées;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ledit acte.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance.

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D015-DE

Accusé certifié exécutoire



#### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI DU MANS ET DE LA SARTHE

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil la délibération n° DAG210408D030 du 8 avril 2021 relative à la signature de la convention liant la Communauté de Communes du Pays fléchois à La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe (CCI).

Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé une nouvelle convention à exécuter avant le 31 décembre 2022

La CCI s'engage à assurer les prestations suivantes pour la Communauté de Communes du Pays Fléchois :

- mettre en place de 3 ateliers « CogitoBox » à Cogito.

La présente convention est conclue pour un montant nul pour la Communauté de communes car le temps d'accompagnement et d'intervention est pris en charge par le Conseil départemental de la Sarthe dans le cadre du partenariat CCI/Département, dans la limite de 1,5 jours financés par collectivité.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser la Présidente à signer cette convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe et tous documents relatifs à cette convention.

#### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D016-DE

Accusé certifié exécutoire





### **CONVENTION DE PARTENARIAT**

### Accompagnement à la mise en place d'un tiers lieu numérique sur le territoire communautaire

#### **ENTRE:**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe, dont le siège administratif est situé 1 Boulevard René Levasseur 72000 Le Mans, représentée par son Président, M. Hervé TREMBLAYE.

Ci-après désignée la CCI,

d'une part,

#### ET

La Communauté de communes du Pays Fléchois, dont le siège administratif est situé Rue Fernand Guillot, 72200 La Flèche, représentée par sa Présidente, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS.

Ci-après désignée la CC du Pays Fléchois,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

La CCI Le Mans Sarthe déploie une politique de partenariat avec les collectivités du département pour le développement et l'attractivité des territoires.

Dans ce cadre, la Ruche Numérique, service expert de la CCI, a développé une offre de conseil et d'accompagnement pour les projets des territoires liés aux usages du numérique, notamment les tiers lieux numériques en zones rurales.

Le Département de la Sarthe mène une politique active en matière d'accompagnement à la réduction de la « fracture » numérique des territoires et de solidarité avec les acteurs, notamment institutionnels, de ces mêmes territoires.

Initiateur et principal acteur de l'aménagement numérique pour les infrastructures, il accompagne également les initiatives sarthoises en termes d'usages essentiellement publics.

A ce titre, le Département a lancé la réalisation d'une feuille de routes des usages numériques, qui vise notamment à accompagner les territoires pour la création ou le développement de tiers-lieux d'activité et d'innovation s'appuyant sur le numérique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-247200348-20221215-DAG221215D016-DE

Ainsi, la CCI et le Département travaillent en partenariat pour accompagner les nouveaux projets ou développer des tiers lieux numériques des territoires sarthois, et ce, en mettant à disposition des collectivités, l'expertise de la Ruche Numérique de la CCI.

La CC du Pays Fléchois dispose d'un espace de tiers-lieu numérique, « COGITO » qui se tient 1 rue Nicolas Appert 72200 La Flèche.

La CC du Pays Fléchois souhaite donc travailler avec la CCI, dans le contexte du partenariat CCI/Département, pour bénéficier de conseils d'experts en matière de tiers lieux numériques.

### ARTICLE 1: OBJET

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre la CCI et la CC du Pays Fléchois.

Il s'agit pour la CCI d'accompagner la collectivité dans la réflexion d'animations/actions à mettre en place dans ce tiers-lieu, et ce, en tenant compte des spécificités et des besoins du territoire.

### ARTICLE 2: DEFINITION DE LA MISSION - CONTENU DE LA CONVENTION

La CCI et la CC du Pays Fléchois ont échangé pour définir les besoins de la collectivité pour la mise en place de son projet.

- Accompagnement sur le Territoire 2022 : Mise en place d'ateliers sur la thématique du numérique
  - <u>1er atelier :</u> "Comment optimiser la gestion de ses comptes Facebook et Instagram ?" le lundi 23 mai 2022, pour une durée de 2H et animé par Khadia MONGINOT ;
  - <u>2ème atelier</u>: "Réaliser des vidéos pour les réseaux sociaux" le lundi 4 juillet 2022, pour une durée de 2H, animé par Albane THOMMERET;
  - <u>3ème atelier</u>: "LinkedIn : Comment attirer les clients ?" le lundi 12 septembre 2022, pour une durée de 2H, animé par Marie BAUDRELLE

### **ARTICLE 3: CONDITIONS FINANCIERES**

La durée totale d'accompagnement de la CCI est de 1,5 jours sur la durée de la convention.

Le temps d'accompagnement et d'intervention de la CCI est pris en charge par le Conseil départemental dans le cadre du partenariat CCI/Département, dans la limite de 1,5 jours financés par collectivité.

Le reste à charge pour la CC du Pays Fléchois est donc nul.

### **ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention sera exécutée dans sa totalité avant le 31 décembre 2022.

### **ARTICLE 5: REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige sur l'exécution de la présente convention, les deux parties s'engagent à se réunir pour résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Nantes aura compétence pour statuer.

#### **ARTICLE 6: EVALUATION**

Une procédure d'évaluation des actions sera mise en œuvre par la CCI et la CC du Pays Fléchois à la fin de l'accompagnement.

### ARTICLE 7: PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Afin d'organiser la mission, des interlocuteurs seront nommés au sein de chaque partie.

### Pour la CCI

Julie HACAULT, Responsable de la Ruche Numérique, le service numérique de la CCI

### Pour la CC du Pays Fléchois

Maëlle CHAUVIN, Chargée de développement économique à la CC du Pays Fléchois

### **ARTICLE 8: COMMUNICATION**

La CCI et la CC du Pays Fléchois entendent communiquer ensemble sur le projet de tiers lieu numérique du territoire et sur les actions réalisées en lien avec cet espace. En particulier, la communication sur le projet sera menée en commun ou après concertation préalable, en mentionnant explicitement le partenariat avec le Département de la Sarthe.

### **ARTICLE 9: CONFIDENTIALITE**

Les deux parties s'engagent à respecter les règles de confidentialité applicables en la matière.

Fait en deux exemplaires originaux,

Au Mans, le 22/11/2022

Hervé TREMBLAYE

**Nadine GRELET-CERTENAIS** 

Président de la CCI Le Mans

Sarthe

Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois





### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET: APPROBATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU LOIR

Dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) porte la compétence prévention des inondations. De nombreux projets ont émergé ces dernières années tant sur les inondations du Loir que sur les problématiques d'orages violents.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil opérationnel de gestion intégrée du risque inondation. Il ouvre le droit à des subventions de l'Etat (FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs) et de l'Europe (FEDER) pour mettre en œuvre des actions de prévention du risque d'inondation. Il se compose de deux étapes :

- Le Programme d'études préalables (PEP) : l'objectif est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire. Sa durée peut être de 4 ans maximum ;
- Le PAPI, de 6 ans maximum, est dédié à la finalisation des études opérationnelles et aux travaux.

Le PEP Loir concerne un périmètre situé sur 2 régions, 3 départements et 13 EPCI.

La Communauté de communes du Pays fléchois peut bénéficier de cet outil pour l'ensemble de ses actions en matière d'Inondations réalisées sur la partie de son territoire appartenant au bassin versant du Loir.

A la suite de nombreux échanges entre l'EP Loire et la Communauté de Communes du Pays Fléchois, 16 actions sont identifiées sur le Pays fléchois. Cette liste de 16 actions a été validée en commission Eau Assainissement GEMAPI le 17 mars 2022.

L'orientation budgétaire du PEP a été validée en commission Eau Assainissement GEMAPI du 22 novembre 2022, selon le tableau annexé. Les dépenses portent sur :

- Le reste à charge de la CCPF pour le cofinancement des actions portées par l'EP Loire mais bénéficiant au territoire (co-financement de l'ingénierie de l'EP Loire et du reste à charge des actions déduction faite des aides de l'Europe et de l'Etat, selon une clé de répartition validée en COPIL du PEP).
- Le reste à charge de la CCPF pour les actions sous sa maîtrise d'ouvrage (déduction faite des aides de l'Europe et de l'Etat).

Vu les avis favorables de la commission Eau Assainissement GEMAPI en date du 17 mars 2022 et du 22 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le dépôt du dossier de candidature pour le PEP par l'EP Loire suivant les éléments validés en COPIL afin d'obtenir les co-financements de l'Etat (FPRNM) et de l'Europe, sur le principe d'un échelonnement budgétaire présenté en annexe ;
- De solliciter l'aide financière de l'Etat, de l'Europe et tout autre financeur potentiel pour la réalisation du PEP.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D017-DE Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé certifié exécutoire

Référence de la Fiche-action du	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Reste à charge CCPI	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût 2025
0-1	Portage et animation du PAPI	EP Loire	25 253,78 €	263,29 €	9 977,51 €	10 597,34 €	4 415,56 €
0-2	Préparation du dossier de candidature PAPI complet	EP Loire	2 632,88 €	- €	0	0	2 632,88 €
1-4	Réalisation d'une étude hydraulique du fonctionnement des affluents du Loir	EP Loire	20 000,00 €	- €			
	Information et				14 000,00 €	6 000,00 €	0
1-5	sensibilisation du grand public	EP Loire	5 265,76 €	- €	1 579,73 €	2 632,88 €	1 053,15 €
1-6	Communication et sensibilisation à destination des scolaires	EP Loire	2 000,00 €	- €	- €	1 200,00€	800,00€
1-7	Information et sensibilisation des équipes municipales	EP Loire	2 320,00 €	- €	696,00€	1 160,00 €	464,00€
1-8	Communication sur les bonnes pratiques de gestion pour les bassins et les cours d'eau	Communauté de communes du Pays Fléchois Syndicat des vallées du Loir et de la Braye Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois Communauté de communes Perche Haut Vendômois Groupement de commande ?	725,00 €	- €		735.00.6	
1-9	Recensement, valorisation et pose de repères de crues récentes et historiques	EP Loire	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	725,00 € 0	0
1-10	Elaboration et mise à jour des DICRIM	EP Loire		-	en régie		
2-1	Etude de fiabilisation du réseau de mesure sur les affluents du Loir	EP Loire	4 212,61 €	- €	2 948,83 €	1 263,78 €	0
2-2	Promouvoir l'utilisation et l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévisions des crues et inondations	EP Loire			en régie		
3-1	Réalisation et actualisation des PCS	EP Loire			en régie		
3-2	Coordination de la gestion de crise à l'échelle intercommunale	EP Loire			en régie		
3-3	Elaboration d'un PCA inondation	Communauté de commune du Pays Fléchois Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois Communauté de communes Perche Haut Vendômois Groupement de commande ?	9 200,00 €	- €	0	4 600,00 €	4 600,00 €
4-1	Formation des instructeurs et personnels de mairie sur l'application du règlement PPRI	EP Loire			en régie	,	
4-2	Création et animation d'un réseau d'acteurs sur la planification et l'aménagement du territoire	EP Loire			en régie		

5-1	Réalisation de diagnostics "habitats"	Communauté de communes du Pays Fléchois Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois Communauté de communes Perche Haut Vendômois	31 200,00 €	- €	12 480,00 €	12 480,00 €	6 240,00 €
5-3	Evaluation de la vulnérabilité des activités économiques, des ERP, des établissements utiles à la gestion de crise et du patrimoine culturel	EP Loire			en régie		
6-1	Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place de retenues sèches	Communauté de communes du Pays Fléchois	20 000,00 €	- €	16 000,00 €	4 000,00 €	0
7-1	Etude d'opportunité et de faisabilité de la mise en place de digues amovibles	Communauté de communes du Pays Fléchois Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois Groupement de commande ?	3 000,00 €	- €	2 400,00 €	600,00€	0
	Total	!	127 810,03 €	263,29 €	62 082,07 €	45 259,00 €	20 205,59 €



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET : DEPOT DES AUTORISATIONS REGLEMENTAIRES ET DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE RUISSEAU DE LA CHESNAIE A BAZOUGES-CRE SUR LOIR

Dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes du Pays fléchois (CCPF) a lancé une concertation et une étude technique sur le ruisseau de La Chesnaie.

Cette étude a permis de définir des principes de travaux répondant aux enjeux du territoire et retenant l'accord des élus et de l'exploitant agricole. La concertation est en cours avec les propriétaires pour un chantier qui aurait lieu à l'été-automne 2024. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions jusqu'à 80% de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territorial Eau Loir Aval 2022-2027 (CTEAU). Le reste à charge est payé par la Communauté de communes du Pays fléchois via la taxe GEMAPI.

Le budget estimatif du projet est de 45 923 € TTC pour des travaux de :

- Restauration du lit mineur,
- Modification d'ouvrages de franchissement (buses)
- Mise en défens d'une mare et gestion de ripisylve.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, le dépôt de dossiers d'autorisations réglementaires est essentiel.

Il s'agit du dépôt d'une déclaration loi sur l'eau au titre de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (rubrique 3.3.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'environnement).

Il s'agit également d'une demande de déclaration d'intérêt général simplifiée (Loi Warsmann du 22 mars 2012) qui permet de déclarer des travaux d'intérêt général sans enquête publique dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- Les travaux n'entraînent aucune expropriation ;
- Aucune participation financière n'est demandée aux personnes intéressées (reste à charge payé par la CCPF via la taxe GEMAPI);
- L'intérêt général est justifié par la préfecture.

Vu l'avis favorable de la commission Eau Assainissement GEMAPI en date du 22 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire

- D'approuver le dépôt des dossiers d'autorisations réglementaires (déclaration loi sur l'Eau et déclaration d'intérêt général simplifiée) pour la mise en œuvre des travaux sur le ruisseau de La Chesnaie,
- ➤ De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et tout autre financeur potentiel pour la réalisation du projet de travaux sur La Chesnaie et La Boizardière dans le cadre du Contrat Territorial Eau Loir Aval (2022-2024),
- > D'autoriser Madame la Présidente (ou son représentant) à signer tout document correspondant.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D018-DE

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé certifié exécutoire



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : 15	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

### OBJET: AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A L'EXTENSION ET L'AMENAGEMENT DU ZOO DE LA FLECHE

Le Parc zoologique de La Flèche, qui fut le premier parc privé de France, fait aujourd'hui parti des cinq premiers parc zoologiques français en nombre de visiteurs. Avec près de 400 000 visiteurs par an, il est la porte d'entrée touristique du territoire du Pays Fléchois. Afin de poursuivre son développement, notamment en matière d'hébergement, d'accueil de nouveaux animaux, de conservation des espèces, d'éducation et de sensibilisation du public, le Parc zoologique de La Flèche envisage une extension de son parc, dans les respect des enjeux environnementaux sur lequel il se développe.

Les principales composantes du projet concernent le réaménagement d'une partie du parc actuel sur une emprise d'1 ha environ, une extension du parc animalier de 4,7 ha qui se développe essentiellement sur les parkings actuels et une extension liée au réaménagement des parkings sur une emprise d'environ 4,4 ha. Il s'agit notamment de développer de nouveaux espaces animaliers plus vastes pour améliorer les conditions de vie de certaines espèces déjà présentes au sein du par cet un nouveau type d'hébergement pour les visiteurs nommé « guest-house ».

Ainsi, le Parc zoologique présente à la Préfecture de la Sarthe un dossier de demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement », autorisation IOTA « installations, ouvrages, travaux et activités », autorisation de défrichement et dérogation « espèces et habitat protégés »), et à la Mairie de La Flèche une demande de permis d'aménager.

Dans ce cadre, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis d'aménager, est organisée du 5 décembre 2022 à 09h00 au 6 janvier 2023 à 17h00 par la Préfecture de la Sarthe. Durant cette période, le dossier soumis à enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, une description non technique du projet (autorisation environnementale), une notice paysagère (permis d'aménager), l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ainsi que l'avis du conseil nationale de la protection de la nature et la réponse du pétitionnaire seront disponibles et consultables en Mairie de La Flèche. Un registre d'enquête permettant de consigner les observations et propositions du public est également joint à ce dossier. En application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, un avis de la Communauté de Communes du Pays Fléchois est également souhaité.

Le Parc zoologique de La Flèche, locomotive touristique du territoire, est un acteur économique majeur en termes d'emploi, d'hébergement et de consommation pour le Pays Fléchois. Il convient donc de soutenir son développement.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

▶ D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale émanant du Parc zoologique de La Flèche, et plus globalement, sur le projet dans son ensemble.

### Adopté à l'unanimité

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé certifié exécutoire



### **SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE JEUDI 15 DECEMBRE à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Robert Tribondeau à LA CHAPELLE D'ALIGNE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués: Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation : 09/12/2022	Absents excusés :
Élus en exercice : 45	- M. GUICHON (pouvoir à M. CHAUVIN)
Élus présents : 30	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Élus absents : <b>15</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BOIS)
Pouvoirs : 10	- Mme GLOTIN (pouvoir à M. CHALIGNE)
Votants : 40	<ul> <li>M. DANGREMONT (pouvoir à Mme JUGUIN-LALOYER)</li> <li>M. KOUYATE (pouvoir à M. JAUNAY)</li> <li>Mme BOIGNE (pouvoir à Mme RACHET)</li> <li>M. TEIXEIRA (pouvoir à M. BESNARD)</li> <li>M. MASLOH (pouvoir à Mme METERREAU)</li> <li>Mme PLARD (pouvoir à Mme GRELET-CERTENAIS)</li> <li>Mme LECOMTE-DENIZET</li> <li>Mme DELHOMMEAU</li> <li>M. MAGUE</li> <li>M. MUNSCH</li> <li>Mme PAUMARD</li> </ul>
Monsieur Nicolas CHAUV	IN, vice-Président, est désigné secrétaire de séance

#### **OBJET: ADOPTION DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les explications de Madame la Présidente et sur sa proposition,

VU l'article 8 de la loi n° 79.1297 du 31 décembre 1979 sur la gestion et les libertés communautaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

Vu la délibération n° DAG200709D027 en date du 9 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué sans aucune réserve à sa Présidente et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales ;

PREND ACTE des décisions communautaires suivantes :

N°	OBJET DES DECISIONS COMMUNAUTAIRES
DAG221031M018	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de La Flèche
DAG221202M019	Vente de matériels de puériculture - Fixation de tarifs

#### Le Conseil communautaire prend acte

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Nicolas CHAUVIN

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20221215-DAG221215D020-DE

Accusé certifié exécutoire